



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

Provisoire

8378^e séance

Mardi 23 octobre 2018, à 10 heures

New York

Président : M. Llorentty Solíz (Bolivie (État plurinational de))

Membres :

Chine	M. Wu Haitao
Côte d'Ivoire	M. Adom
États-Unis d'Amérique	M. Cohen
Éthiopie	M ^{me} Guadey
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. Delattre
Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
Kazakhstan	M. Tumysh
Koweït	M. Almunayekh
Pays-Bas	M ^{me} Gregoire Van Haaren
Pérou	M. Meza-Cuadra
Pologne	M ^{me} Wronecka
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Allen
Suède	M. Orrenius Skau

Ordre du jour

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine
(S/2018/922)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation en République centrafricaine

Rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine (S/2018/922)

Le Président (*parle en espagnol*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite la représentante de la République centrafricaine à participer à la présente séance.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les personnes suivantes appelées à faire un exposé à participer à la présente séance : M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine; M. Bédializoun Moussa Nébié, Représentant spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine; et M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure.

M. Onanga-Anyanga et M. Nébié participent à la présente séance via visioconférence depuis Bangui, et M. Koen Vervaeke participe à la séance via visioconférence depuis Bruxelles.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2018/922, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine, 15 juin-15 octobre 2018.

À la présente séance, le Conseil de sécurité entendra les exposés de M. Onanga-Anyanga, M. Nébié et M. Vervaeke, ainsi que de l'Ambassadeur Kacou Houadja Léon Adom, Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Je donne maintenant la parole à M. Onanga-Anyanga.

M. Onanga-Anyanga : Je suis très heureux de présenter un exposé au Conseil de sécurité ce matin en compagnie de mes amis, Moussa Nébié, et

Koen Vervaeke depuis Bruxelles. Je salue également l'Ambassadeur Adom.

Je suis très honoré de pouvoir m'exprimer devant le Conseil aujourd'hui pour faire le point de la situation en République centrafricaine, depuis la publication du dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/922). Malgré les défis persistants, j'ai bon espoir que nous avons désormais établi les bases nécessaires sur lesquelles une paix durable peut être édiflée en République centrafricaine. Un tel objectif est en effet réalisable, à condition que, dans cette quête d'une paix durable, la région et la communauté internationale dans son ensemble restent solidaires de notre soutien collectif au Gouvernement et au peuple centrafricains. Mais pour y parvenir, les Centrafricains eux-mêmes devront prendre les devants et montrer l'exemple.

Depuis l'établissement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) en 2014, nous avons beaucoup progressé dans les efforts pour éteindre les flammes du conflit intercommunautaire dévastateur dans lequel était engouffré la République centrafricaine. Notre mandat consistait notamment à protéger les populations civiles, appuyer le processus de transition et à préserver l'intégrité territoriale de la République centrafricaine. La Mission a dû relever un défi de taille dans l'accomplissement de ces tâches. Lorsque j'ai pris mes fonctions en août 2015, la situation sécuritaire était telle que de simples actes de criminalité pouvaient dégénérer et déstabiliser des villes entières, voire tout le pays. La menace d'un coup d'État et d'effondrement ou la crainte de voir le pays replonger dans les premières heures de la terrible guerre civile de 2013 hantait tous les esprits.

Au bout d'un peu plus de trois ans de labeur commun, je tiens à remercier chaque membre du Conseil de sécurité de son soutien, surtout pendant les moments difficiles que nous avons ensemble traversés. Je suis immensément reconnaissant aux membres du Conseil pour leur empathie et leurs encouragements, y compris lors des moments heureux que nous avons également partagés, comme le retour à l'ordre constitutionnel. Je les remercie pour les troupes supplémentaires qu'ils ont autorisées à la demande du Secrétaire général. Ces dernières renforcent nos capacités sur le terrain, ainsi que la détermination de nos personnels, civils et en uniforme. Je leur exprime ma profonde gratitude pour leur travail au service du maintien de la paix. Nous rendons un hommage solennel et ému à ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie.

Notre travail n'est évidemment pas encore achevé. Le pays fait toujours face à de nombreux défis. Les facteurs du conflit demeurent et les attaques contre les civils persistent, entraînant des déplacements massifs de la population. La moitié du pays a toujours besoin d'une assistance humanitaire, et la prestation d'une telle assistance devient de plus en plus difficile, en partie en raison des attaques violentes contre les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires. Et l'État n'est pas en mesure de surmonter ces défis tout seul.

Cependant, bien que la crise persiste, il y a des raisons d'espérer. Grâce au travail acharné des Nations Unies et de la communauté internationale, en soutien au Gouvernement centrafricain, la situation générale en matière de sécurité a été maîtrisée. Des élections démocratiques ont été organisées et le pays est revenu à l'ordre constitutionnel. L'autorité de l'État se rétablit à Bangui et au-delà. La Mission prévient quotidiennement les atrocités et continue de préserver l'intégrité territoriale de l'État. La sécurité s'est considérablement améliorée dans plusieurs préfectures, notamment grâce au soutien des accords de paix locaux. Les préfets et sous-préfets ont été redéployés dans tout le pays, de même que les fonctionnaires des Ministères chargés de l'éducation, de la santé, de l'agriculture et de l'élevage, ainsi que de l'eau et de l'assainissement. Les forces nationales de sécurité et de défense sont également déployées, et les processus de justice et de réconciliation commencent à prendre forme.

Je suis heureux d'informer le Conseil de sécurité de la tenue hier, 22 octobre, de la session inaugurale de la Cour pénale spéciale. C'est un pas important dans l'engagement du pays contre l'impunité.

En matière de désarmement, démobilisation et réintégration, une demi-dizaine de groupes armés se sont engagés à participer au programme national, et le Gouvernement entamera le désarmement de certains de ces groupes dans l'ouest du pays avant la fin de l'année. Et, fait très important, un processus de paix a sérieusement été engagé sous les auspices de l'Initiative africaine, qui établit l'unique processus pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Mon frère et ami, le Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine, Moussa Nébîé, et Président du Panel des facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, en parlera dans un moment.

Au-delà des travaux de la MINUSCA, le pays a réalisé des progrès dans la mise en œuvre de son plan

national de relèvement et de maintien de la paix, avec le soutien de la Mission et des partenaires. Je suis heureux d'annoncer que le taux de distribution des fonds a augmenté depuis le début de l'année et que près de la moitié des 2,2 milliards de dollars promis par les donateurs ont été versés. La MINUSCA, l'équipe de pays des Nations Unies, l'Union européenne, la Banque mondiale, la France et d'autres partenaires collaborent avec le Gouvernement dans la planification et la mise en œuvre des projets relevant de ce plan, qui renforcera la paix, la sécurité et la réconciliation, les services de base, les infrastructures et le développement économique. D'autres partenaires bilatéraux clefs, comme la Chine et les États-Unis, réalisent également des investissements indispensables dans les domaines susmentionnés.

(l'orateur poursuit en anglais)

Les progrès que nous avons accomplis ensemble me donnent l'espoir que nous avons posé les fondations nécessaires à l'instauration d'une paix durable. Comme les fondations d'une maison, elles ne produisent pas de dividendes à elles seules, mais une maison sans fondations s'effondrera certainement. De concert avec les Centrafricains, nous devons désormais aider le pays à passer d'une phase de stabilisation à une phase de transformation, dans laquelle les dividendes de la paix puissent être ressentis par toutes les communautés et tous les citoyens.

Les recommandations issues de l'examen approfondi indépendant effectué par M. Juan Gabriel Valdés, approuvées par le Secrétaire général et récemment présentées aux pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police par le Secrétaire général adjoint Lacroix, déterminent certaines étapes qui seront prochainement critiques pour la Mission. Dans le contexte du renouvellement de son mandat, la Mission doit en effet s'attacher en priorité à faire de l'Initiative africaine un succès. Il me plaît d'informer le Conseil que, dans le cadre du suivi des conclusions de la réunion ministérielle de haut niveau sur la République centrafricaine, tenue à New York le 27 septembre, je participe en tant que membre à part entière au Panel des facilitateurs de l'Initiative africaine. En cette nouvelle qualité, j'ai tenu une série de réunions et de consultations stratégiques au sein du Panel et avec le Gouvernement en préparation du lancement du dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés. La Mission renforce désormais l'assistance fonctionnelle et les services de médiation qu'elle fournit à l'Initiative.

Le chemin de la paix et de la réconciliation sera semé d'embûches, comme l'ont démontré les nombreux processus de paix qui ont été engagés en République centrafricaine et qui ont perdu de l'élan. Au sein de la communauté internationale, nous devons travailler avec le Gouvernement centrafricain pour faire en sorte que ce processus de paix soit axé sur la population et n'échoue pas. Nous devons être patients, nous devons être réalistes et nous devons mettre en place les conditions stratégiques qui donneront à l'Initiative africaine les meilleures chances de réussite.

Premièrement, nous devons veiller à ce que les parties entament les négociations de bonne foi et avec un réel attachement au dialogue et à ses résultats. Cela signifie que les parties doivent être enclines à quelques compromis laborieux, ce qui exigera une vision et un leadership de la part de tous. Cela exigera également un mécanisme de suivi inclusif pour s'assurer que les parties adhèrent à l'accord conclu et le mettent pleinement en œuvre.

Deuxièmement, l'accord de paix doit bénéficier de l'aval du peuple centrafricain. Bien que le cadre de dialogue convenu ne permette pas la participation directe des acteurs de la société civile, il sera essentiel de trouver des moyens novateurs de faire en sorte que les voix du peuple soient entendues, en particulier celles des femmes et des jeunes. Leur participation au mécanisme de suivi sera également essentielle.

Troisièmement, nous devons mettre en place des conditions de sécurité propices au dialogue et à l'application de ses résultats. Notre participation doit reposer sur des pressions crédibles, efficaces et soutenues, notamment militaires, en cas de nécessité. En conséquence, je demande l'appui du Conseil pour que les contingents déployés soient suffisamment formés et équipés pour remplir cette tâche et faire face à l'environnement opérationnel difficile auquel nous sommes confrontés quotidiennement.

Enfin, pour que le processus de paix aboutisse, il devra bénéficier de l'appui politique unifié des membres du Conseil, des pays de la région et de la communauté internationale dans son ensemble. Nous devons avoir une vision commune et veiller à ce que nos contacts avec la République centrafricaine soient à la fois bien coordonnés et cohérents.

Le succès du processus de paix, bien que nécessaire, ne sera pas suffisant à lui seul. Pour que les résultats soient durables et que la transformation

prenne racine, la MINUSCA doit également appuyer la République centrafricaine dans un certain nombre de domaines critiques.

Premièrement, nous devons renforcer l'état de droit et éliminer les vides de gouvernance dans le pays. Il s'agit notamment d'aider le Gouvernement, à long terme, à reprendre le contrôle de sites d'extraction aux groupes armés, car si cette question n'est pas réglée, les résultats de tout accord de paix seront compromis. Il s'agit également d'aider l'État à reconstruire et à renforcer ses institutions clefs, en particulier son appareil de sécurité nationale, pour lui permettre de mieux protéger le pays, son peuple et ses institutions démocratiques. En étroite collaboration avec ses partenaires, la Mission doit intensifier son appui au retour en phase opérationnelle des forces nationales de défense et de sécurité, en étroite coordination avec la Mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, la délégation de l'Union européenne en République centrafricaine et d'autres partenaires bilatéraux, tels que la France, la Russie et les États-Unis. Ces forces ont un effet multiplicateur sur les communautés au sein desquelles elles sont déployées. Les partenaires ont déjà fourni un appui exemplaire au processus de réforme du secteur de la sécurité, et cela a permis des progrès remarquables. Toutefois, les besoins à court et à moyen terme sont importants, et nous devons maintenir et même intensifier cet appui pour permettre au pays de réaliser ses priorités ambitieuses mais vitales en matière de sécurité. Je sollicite l'appui du Conseil pour que la MINUSCA dispose du mandat et des ressources nécessaires pour s'acquitter de cette tâche et pour réussir, comme l'a demandé le Secrétaire général dans sa lettre adressée au Président du Conseil de sécurité en mai (S/2018/463).

Deuxièmement, nous devons travailler la main dans la main avec les Centrafricains pour promouvoir une culture de démocratie, dans laquelle l'on accède au par les urnes et non par les armes. Les prochaines élections seront une occasion importante à cet égard ainsi que pour l'instauration d'une culture d'inclusion. Je sollicite à nouveau l'appui du Conseil pour qu'il donne mandat à la Mission d'aider le Gouvernement tout au long de la période électorale, et je lui demande de plaider auprès des États Membres pour que nous disposions des ressources nécessaires pour nous acquitter de cette tâche et pour réussir.

Troisièmement, nous devons continuer d'appuyer le Gouvernement dans la lutte contre l'impunité et

dans le rétablissement de l'état de droit en rendant opérationnelle la Cour pénale spéciale et en appuyant les acteurs judiciaires et dans les régions. Nous devons également promouvoir le programme de réconciliation nationale, notamment en veillant à ce que les droits des victimes soient respectés, en particulier les droits des centaines de milliers de Centrafricains qui ont été déplacés par le conflit. À cette fin, nous devons aider les autorités à élaborer une stratégie intégrée de justice transitionnelle qui réponde aux besoins et aux attentes des communautés qui ont profondément souffert en raison du conflit.

Enfin, la Mission doit redoubler d'efforts pour permettre l'acheminement de l'aide humanitaire aux 2,9 millions de personnes qui ont actuellement besoin d'assistance et de protection, et dont plus de la moitié sont des enfants. La réalisation de cet objectif et l'amélioration globale de l'exécution du mandat dépendront dans une très large mesure de la décision du Conseil d'accroître la mobilité et la flexibilité de la Force, afin de nous permettre de surmonter les défis opérationnels et logistiques actuels.

Le peuple centrafricain est conscient que le chemin à parcourir sera difficile. Néanmoins, les mesures que nous avons prises collectivement jusqu'ici pour contribuer à la stabilisation du pays permettent d'envisager l'avenir avec espoir. Bien que la situation actuelle reste imprévisible et fragile, il me semble que les progrès accomplis dans divers domaines et les fondements qui ont été mis en place sont des éléments essentiels propres à contribuer à l'instauration d'une paix durable en République centrafricaine. Nous devons redoubler d'efforts pour veiller à ce que les derniers défis soient intégralement relevés, et ce, dans les meilleurs délais. Nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour assurer le succès du processus de paix. Nous le devons au peuple centrafricain, qui souffre depuis bien trop longtemps.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Onanga-Anyanga de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Nébîé.

M. Nébîé : C'est toujours pour moi un honneur de prendre la parole devant les membres du Conseil de sécurité. Je souhaiterais les remercier pour l'invitation qu'ils m'ont faite de présenter un exposé actualisé sur la situation en République centrafricaine, et leur signifier ma gratitude pour l'intérêt qu'ils portent continuellement à la République centrafricaine. Il est difficile, en cinq

minutes, de dire tout ce qui se passe en République centrafricaine et tout ce que nous faisons, mais je vais m'employer à le relater aux membres en cinq minutes, et satisfaire aux besoins de la cause. Qu'il me soit donc permis, sans plus tarder, de faire le point suivant.

Depuis mon dernier exposé devant le Conseil, le 21 juin 2018 (voir S/PV.8291), il convient de noter que les développements relatifs à l'Initiative africaine devant conduire à la signature d'un accord de paix et de réconciliation entre les groupes armés et le Gouvernement sont considérables. Conformément à son agenda, le panel de facilitation a poursuivi à un rythme accéléré ses activités.

Les progrès accomplis sur la voie de la convocation du dialogue sont les suivants : premièrement, la composition de la délégation gouvernementale au dialogue, faite par le Président de la République, démontrant ainsi sa volonté et son engagement à l'Initiative; deuxièmement, la préparation des 14 groupes armés au dialogue, à travers la tenue d'ateliers sur des modules de négociation et de règlement pacifique des crises; troisièmement, la préparation au dialogue de la délégation gouvernementale sur des modules similaires; quatrièmement, la préparation des acteurs de la société civile, des femmes leaders et des jeunes au suivi de la mise en œuvre de l'accord qui sera issu du dialogue; cinquièmement, la visite aux anciens chefs d'État de la République centrafricaine que sont M. Michel Djotodia et M. François Bozizé, lesquels ont pris acte du message du Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat, et ont marqué sans réserve leur adhésion à la feuille de route de l'Initiative africaine et indiqué au panel qu'ils ne ménageraient aucun effort pour la stabilisation et le retour de la paix dans leur pays; sixièmement, en juillet, le panel s'est rendu en visite de travail dans la sous-région, notamment à N'djamena, au Tchad, pour rencontrer le Président Deby Itno et lui demander le soutien politique à l'Initiative. Le Président Deby Itno a assuré le panel de sa disponibilité totale. Par ailleurs, il a vivement exhorté les Centrafricains à s'approprier le dialogue comme mode de règlement de la crise pour aller à la paix et à la réconciliation nationale, dans le cadre de l'Initiative africaine. Septièmement, du 28 au 30 août, le panel a tenu un atelier d'harmonisation des revendications des groupes armés. Huitièmement, le 31 août, le panel a remis officiellement le document consolidé des revendications au Président de la République, S. E. M. Faustin Archange Touadera. Neuvièmement, le Gouvernement a réagi avec diligence, à travers un document intitulé « Projet d'accord politique pour

la paix et la réconciliation en Centrafrique ». Dixième-ment, la prochaine et ultime étape est la convocation du dialogue.

Il faut se féliciter de ces progrès enregistrés. Ils sont le signe que des perspectives nouvelles s'offrent à la paix et à la réconciliation. Aujourd'hui, les parties prenantes savent sur quoi va porter le dialogue, et c'est important. Je voudrais noter, à cet égard, les efforts conjoints menés par la communauté internationale à Bangui, notamment les membres du G5+ (ONU, Union africaine, Communauté économique des États de l'Afrique centrale, Union européenne, France et États-Unis), qui témoignent chaque jour de leur volonté commune d'œuvrer pour la paix et la stabilité en République centrafricaine.

Je puis dire que les concertations et les échanges avec les parties prenantes sont dynamiques et que le dialogue pourrait être convoqué dans les prochaines semaines. Cependant, je voudrais rappeler que, dans mon précédent exposé ici-même, j'avais souligné les difficultés financières du panel. Je réitère le même message auprès du Conseil aujourd'hui. Je voudrais dire au Conseil de sécurité, avec insistance, que l'échec n'est pas une option. La seule et unique option est le succès du dialogue et le retour à la paix pour le peuple centrafricain. Pour ce faire, une part importante du maintien et du rétablissement de la paix et de la sécurité internationales incombant aux membres du Conseil de sécurité, il leur revient d'adopter des mesures et des actions précises, concrètes et vigoureuses en soutien aux acteurs de la communauté internationale sur le terrain, pour favoriser et accélérer le retour à la paix pour le peuple centrafricain, qui implore le Conseil de tout faire pour leur assurer seulement la paix et la libre circulation dans leur pays.

Si les membres du Conseil consentent un effort et un appui concret au panel, je serai bien heureux, à leur prochaine séance, comme je l'avais dit la dernière fois, de leur annoncer que le dialogue a été tenu, qu'un accord consensuel a été obtenu, qu'un mécanisme de suivi est sur pied, que la paix n'est plus un vain mot et que le calendrier de mise en œuvre des activités de l'accord est en cours.

Je ne saurais clore cette intervention sans faire mention de notre collaboration avec le Représentant spécial du Secrétaire général, mon frère Parfait Onanga-Anyanga, et avec tous ses collaborateurs de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, avec

lesquels nous continuons infatigablement d'explorer les voies et moyens de soutenir les efforts en matière de dialogue et de médiation dans la résolution de la crise en République centrafricaine. Je puis souligner que, depuis la réunion spéciale tenue à New York le 27 septembre, le Représentant spécial du Secrétaire général participe activement à toutes les réunions du panel et à toutes les concertations du panel avec la délégation du Gouvernement.

L'espoir est permis. Nous qui sommes sur le terrain, nous y croyons et nous souhaitons tout simplement que quelques moyens soient mis à notre disposition et que nous puissions faire la différence par rapport à tout ce qui s'est passé depuis quelques décennies. Le peuple centrafricain a suffisamment souffert de la crise et nous souhaitons apporter une contribution décisive, avec le soutien du Conseil, pour que la paix revienne dans ce pays si cher à nous tous.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Nèbié de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M. Koen Vervaeke.

M. Vervaeke (*parle en anglais*) : Je suis honoré d'avoir l'occasion de présenter un exposé au Conseil de sécurité, ainsi que de l'occasion offerte à l'Union européenne (UE) de prendre la parole au Conseil aujourd'hui, de s'entretenir avec M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, et l'Ambassadeur Moussa Nèbié, Représentant spécial du Président de la Commission de l'Union africaine pour la République centrafricaine. C'est la deuxième fois depuis la tenue de l'événement de haut niveau sur la République centrafricaine organisé en marge de l'Assemblée générale que nous examinons la situation en République centrafricaine. Il est crucial de continuer à envoyer des signes clairs que l'on s'intéresse à la situation dans ce pays.

Nous devons reconnaître qu'actuellement, le pays représente une combinaison de fragilité et d'instabilité conjuguées à une crise humanitaire grave et prolongée. C'est pourquoi nous devons nous engager collectivement pour aider le pays à mettre un terme à la violence et à parvenir à une stabilité durable. Cela devrait également permettre de responsabiliser les acteurs locaux. Il est crucial que tous les acteurs restent pleinement concentrés sur la paix et la réconciliation. La solution à cette crise est politique, et non militaire.

De son côté, comme l'ont exprimé la semaine dernière les Ministres des affaires étrangères de l'Union européenne à Bruxelles, l'Union européenne est déterminée à maintenir son engagement substantiel et son appui à la République centrafricaine. Notre feuille de route est claire : la consolidation des institutions démocratiques, la stabilité des institutions et la réforme du secteur de la sécurité doivent aller de pair. Nous avons identifié les objectifs suivants dans le contexte de ce processus : premièrement, la lutte contre l'impunité, notamment en administrant la justice transitionnelle; deuxièmement, le rétablissement de l'état de droit et de la cohésion sociale; et, troisièmement, la fourniture de services de base et la relance de l'économie, notamment sur la base d'une exploitation légale et durable des ressources naturelles. Nous saluons les efforts et les progrès réalisés par le Président Touadera et son gouvernement dans ces domaines. Nous les encourageons à poursuivre dans cette voie avec davantage de détermination.

La République centrafricaine entre dans une phase cruciale qui exigera la mobilisation de tous les acteurs internationaux pour coordonner nos efforts en toute transparence. L'Union européenne a récemment tenu des consultations avec plusieurs partenaires, y compris la France, la Russie et les États-Unis, afin de renforcer la coordination sur le terrain.

En tout premier lieu, en ce qui concerne la paix et la réconciliation, je réitère le plein appui de l'Union européenne à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation sous les auspices de l'Union africaine et sous la direction du Président Touadera. Le travail accompli par le Panel des facilitateurs sous la direction de l'Ambassadeur Nébié constitue le fondement d'un règlement. Nous appelons tous les acteurs internationaux et régionaux à appuyer l'action du Gouvernement et de l'Initiative africaine de manière coordonnée et pleinement transparente.

Nous devons avancer rapidement et obtenir des résultats. À cet égard, l'intention du Président Touadera de lancer des négociations avec les groupes armés est bienvenue. Ce processus doit rester national. Nous sommes prêts à appuyer toutes les initiatives à cette fin. La décision de nommer un envoyé conjoint de l'ONU et de l'Union africaine est un signe encourageant de coopération renforcée. Elles compléteront l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), en particulier les efforts du Représentant

spécial et de l'équipe de la MINUSCA dans le pays. Je saisis cette occasion pour saluer le travail qu'ils accomplissent dans des circonstances extrêmement difficiles et pour rendre hommage à l'ensemble du personnel de la MINUSCA.

La question du renouvellement du mandat de la MINUSCA va bientôt être abordée. Son rôle multidimensionnel restera essentiel pour contribuer à la stabilisation continue de la République centrafricaine. Il sera essentiel que la Mission reste en mesure de renforcer et d'élargir l'autorité de l'État sur tout le territoire de la République centrafricaine. Cela nécessitera forcément de renforcer les effectifs et le déploiement des forces de sécurité dans les régions. La MINUSCA doit être capable de fournir un appui opérationnel et logistique aux Forces armées centrafricaines (FACA) déployées, comme l'a recommandé le Secrétaire général.

De même, l'Union européenne continuera d'apporter une importante contribution dans le domaine de la sécurité. Le mandat de la Mission militaire de formation de l'Union européenne a été prorogé jusqu'en septembre 2020. Un troisième bataillon des FACA a été formé. Un quatrième bataillon est en train de l'être. En outre, la plupart des lois, décrets et doctrines nécessaires ont été mis au point avec l'appui et les conseils stratégiques de la Mission militaire de formation de l'Union européenne. Environ un tiers des dirigeants des FACA ont participé au programme de la Mission militaire de formation. Cela témoigne du rôle directeur que joue la Mission militaire de formation dans le renforcement des capacités des FACA et la réforme du secteur de la défense en général.

Les activités de la Mission de l'Union européenne visent également à faciliter le redéploiement des FACA et la mise en œuvre du plan de défense nationale à Bouar. À cet égard, je tiens également à souligner la nécessité que cette mission puisse coopérer avec les FACA et accéder à tous les locaux de formation afin de s'acquitter de son mandat. Cet appui aux FACA dans le domaine militaire est complété par l'appui de l'UE aux forces de sécurité civiles. Nous utilisons plusieurs instruments de l'UE pour conseiller le Ministère de l'intérieur, la police et la gendarmerie, et ce sans préjudice de l'éventualité d'un renforcement futur de l'appui pour contribuer au développement des capacités et au déploiement des forces de sécurité intérieure.

L'Union européenne continuera également d'aider la République centrafricaine en renforçant la résilience de la population et de l'État, tout en appliquant pleinement

l'approche qui conjugue les secours, le relèvement et le développement ainsi que le lien entre l'aspect humanitaire et le développement. L'aide au développement fournie par l'Union européenne à la République centrafricaine pour la période 2017-2020 s'élève à près de 500 millions d'euros.

J'espère vous avoir donné, Monsieur le Président, un juste aperçu de notre engagement à continuer d'aider la République centrafricaine pour illustrer la coordination et la coopération trilatérales solides entre l'ONU, l'Union africaine et l'Union européenne. Je sais que les dirigeants européens resteront engagés dans les mois à venir, et j'exhorte tous les partenaires à s'associer à nos efforts collectifs.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Vervaeke de son exposé.

Je donne maintenant la parole à l'Ambassadeur Adom.

M. Adom (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de faire cette déclaration en ma qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Dans ma présentation, je donnerai un aperçu des activités du Comité depuis le dernier exposé présenté au Conseil par mon prédécesseur (voir S/PV.8187) le 22 février 2018, et j'en profiterai pour expliquer les activités du Comité et du Groupe d'experts, en particulier ma récente visite en République centrafricaine.

Les conditions de sécurité en République centrafricaine sont restées instables dans tout le pays tout au long de l'année 2018, marquées par une détérioration importante de la situation humanitaire et la persistance des attaques de groupes armés prédateurs contre les civils et le personnel humanitaire. En dépit de ce revers, le Gouvernement centrafricain a accompli des progrès tangibles dans la réforme du secteur de la sécurité, avec l'aide précieuse de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), de la Mission militaire de formation de l'Union européenne, de la Fédération de Russie, des États-Unis et de la France, ainsi que de partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux. Nous pouvons observer ces progrès sur le terrain alors que les Forces armées centrafricaines et les forces de sécurité intérieure se déploient progressivement dans le pays, aux côtés du personnel de la MINUSCA.

Depuis le dernier exposé présenté au Conseil par mon prédécesseur, le Comité a tenu six réunions : le 23 février, le 16 mars, le 25 mai, le 22 juin, le 20 juillet et le 7 septembre. Les communiqués de presse résumant ces réunions sont disponibles sur le site Web du Comité. Néanmoins, je tiens à souligner plusieurs activités du Comité, qui sont axées sur le suivi des sanctions.

Le Comité a poursuivi son étroite coopération avec les autorités centrafricaines et les pays voisins et de la région afin de renforcer la mise en œuvre des sanctions et d'améliorer la coopération régionale à cet égard. Le 7 septembre, le Comité a convoqué une séance d'information à l'intention de tous les États Membres, notamment la République centrafricaine et les pays voisins et de la région, pour examiner le rapport à mi-parcours du Groupe d'experts et les recommandations qui y figurent (voir S/2018/729). Les délibérations se sont révélées très utiles et ont permis un échange d'idées sur la manière de renforcer la coopération régionale en matière de lutte contre les violations de l'embargo sur les armes, le trafic transfrontière d'armes et l'exploitation des ressources naturelles par des groupes armés. On ne saurait remédier aux causes profondes du conflit en République centrafricaine sans l'étroite implication de la région et des États voisins. Je considère le régime des sanctions comme un moyen utile permettant aux pays de la région de s'unir pour s'attaquer ensemble à la question de la gestion des armes légères et de petit calibre.

Suite à une recommandation formulée par le Groupe d'experts dans son rapport à mi-parcours, le Comité a encouragé les autorités centrafricaines et les États voisins à mettre en place – ou à activer ou réactiver – des commissions pour examiner les questions transfrontières, y compris celles touchant au régime des sanctions des Nations Unies ou qui affectent la sécurité en République centrafricaine, telles la mise en œuvre de l'interdiction de voyager imposée aux personnes visées par les sanctions, la transhumance ou le trafic d'armes et de ressources naturelles.

Je voudrais en outre saluer le travail accompli par le Service de la lutte antimines, qui fournit aux Forces armées centrafricaines et aux forces de sécurité intérieure une formation à la gestion nationale des armes et des munitions dans des conditions de sécurité et d'efficacité. Le Service de la lutte antimines continuera dans les mois à venir d'améliorer la gestion des installations de stockage d'armes et de munitions et de construire des dépôts d'armes permanents en dehors de Bangui, comme à Bouar. Conjointement avec l'Institut des Nations

Unies pour la recherche sur le désarmement, le Service de la lutte antimines a, le 22 juin, présenté au Comité un exposé sur l'assistance qu'il fournit aux autorités centrafricaines, assistance qui, malheureusement est compromise en raison d'un manque de financement. Je voudrais à cet égard demander aux États Membres de fournir des fonds supplémentaires au Service de la lutte antimines et de les affecter aux projets liés aux armes et aux munitions en République centrafricaine. Il est important que la communauté internationale continue d'aider les autorités centrafricaines à gérer de façon efficace les armes et les munitions, condition préalable pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, en République centrafricaine comme dans l'ensemble de la région.

S'agissant de l'interdiction de voyager, le Comité et le Groupe d'experts se concertent activement avec les acteurs et les États Membres concernés et fournissent des informations sur la procédure de dérogation à l'interdiction de voyager afin de promouvoir les activités de médiation, conformément à la résolution 2399 (2018) et aux directives du Comité. À cet égard, je voudrais une fois de plus encourager les autorités centrafricaines et les États Membres concernés à utiliser cet instrument pour faire pleinement respecter le régime des sanctions. Il est regrettable qu'aucun État Membre n'ait, depuis l'instauration du régime des sanctions en 2013, demandé une dérogation à l'interdiction de voyager, et ce bien que le Comité sache très bien que des individus visés par les sanctions voyagent.

En ce qui concerne le gel des avoirs, le Groupe d'experts a rappelé dans son rapport à mi-parcours que les autorités centrafricaines n'avaient toujours pas gelé les comptes et les avoirs d'Alfred Yékatom, Eugène Ngaïkosset et Habib Soussou, tous visés par les sanctions, ni cesser de leur verser leurs salaires. Je l'avais rappelé lors de ma récente visite en République centrafricaine, et j'espère que des mesures appropriées seront prises rapidement.

Dans le même ordre d'idées, je voudrais exprimer ma sincère gratitude aux autorités centrafricaines pour leur hospitalité et pour leur engagement lors de la visite que j'ai effectuée à Bangui et à Kaga Bandoro du 2 au 5 octobre en compagnie des représentants – au Comité – de la France, du Koweït, des Pays-Bas, du Pérou, de la Pologne et des États-Unis, de représentants des ambassades de la Chine et de la Fédération de Russie à Bangui, et de plusieurs membres du Groupe d'experts. Je voudrais également exprimer ma reconnaissance

au Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la MINUSCA, M. Parfait Onanga-Anyanga, et à ses collègues de la Mission pour l'appui inestimable qu'ils ont apporté à ma délégation.

Ma visite en République centrafricaine est la troisième qu'effectue le Président du Comité depuis la création de ce dernier en 2013, mais c'est la première depuis mai 2016. Au cours de la visite, les autorités centrafricaines ont unanimement appelé à la levée de l'embargo sur les armes appliqué au Gouvernement, afin que les forces armées puissent être déployées sur l'ensemble du territoire national et protéger la population contre la prédation des groupes armés. Elles ont aussi laissé entendre que l'embargo affectait uniquement le Gouvernement et n'empêchait pas les groupes armés de recevoir des armes et des munitions via les frontières poreuses du pays.

Pour ma part, j'ai souligné qu'assouplir, renforcer ou lever l'embargo sur les armes était une prérogative du Conseil de sécurité et non du Comité. J'ai aussi fait écho aux conclusions contenues dans la lettre en date du 31 juillet, adressée par le Secrétaire général au Président du Conseil de sécurité, concernant les critères d'évaluation de l'embargo sur les armes – à savoir que « l'embargo sur les armes n'a pas empêché le Gouvernement de se procurer des armes en faisant jouer les dispositions dérogatoires en vigueur » (S/2018/752, p.8). Comme le Secrétaire général l'a noté dans sa lettre, il serait important d'évaluer l'embargo à l'aune des trois grands critères proposés : premièrement, les progrès accomplis dans la réforme du secteur de la sécurité, y compris dans la réforme des Forces armées centrafricaines et des forces de sécurité intérieure et compte tenu de leurs besoins; deuxièmement, les progrès touchant à la capacité nationale de gestion des armes et des munitions; et, troisièmement, les progrès relatifs à un contrôle et à une gestion efficaces des frontières afin de lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je remercie M. Adom de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je souhaiterais, Monsieur le Président, vous remercier pour l'organisation de cette séance qui intervient à un moment particulièrement important pour la République centrafricaine. Je

souhaiterais également remercier nos intervenants pour leurs présentations très éclairantes.

La situation en République centrafricaine demeure encore particulièrement fragile en raison des violences perpétrées par les groupes armés contre les populations civiles, notamment les femmes et les enfants, les personnels humanitaires et médicaux, et les Casques bleus. Les exactions commises au mois de septembre à Bria contre des déplacés internes lors d'affrontements entre ex-Séléka et anti-balaka en sont un témoignage tragique et inacceptable. Dans ce contexte difficile, nous réitérons tout notre soutien au Président Touadera dans ses efforts pour favoriser la réconciliation nationale et rétablir l'autorité de l'État, et nous l'encourageons à continuer à œuvrer en faveur de la justice, du désarmement des groupes et du relèvement économique du pays.

Nous considérons également que le message aux groupes armés doit être clair : ils doivent déposer les armes et s'engager sans délai et sans condition dans le processus de paix, et savoir que les violences auxquelles ils se livrent ne resteront pas impunies. La France salue à ce titre la session inaugurale de la Cour pénale spéciale qui s'est tenue hier et qui marque le lancement officiel des enquêtes sur les graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire qui ont été commises dans le pays. C'est une étape importante dans la lutte, nécessaire, contre l'impunité.

La situation actuelle, aussi préoccupante soit-elle, ne doit pas masquer néanmoins les progrès réels qui ont été réalisés depuis l'année dernière. Il montre qu'une solution à la crise est possible.

Nous nous félicitons ainsi de la tenue de la réunion de haut niveau sur la République centrafricaine en marge de l'Assemblée générale qui a permis de réaffirmer le soutien de la communauté internationale à la République centrafricaine et de souligner que l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation est le seul cadre du processus de paix dans le pays. C'est un point essentiel. Dans ce contexte, alors que la liste des revendications des groupes armés a été finalisée lors de la réunion organisée par le panel de facilitateurs à Bouar en août dernier et transmise aux autorités centrafricaines, la priorité est désormais d'avancer, sans délai, vers un dialogue direct entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés pour aboutir à un accord politique global, qui ne laisse aucune question de côté, notamment celle de la lutte contre l'impunité. Je souhaiterais à cet égard souligner trois éléments qui nous apparaissent cruciaux pour le succès de l'Initiative africaine.

Il est d'abord fondamental d'éviter les initiatives parallèles, source de confusion, et de veiller à la bonne coordination de tous les partenaires de la République centrafricaine en soutien de l'Initiative africaine. C'est une condition du succès. Il est crucial également que l'Union africaine et tous les États de la région poursuivent leur engagement au plus haut niveau afin de garantir le succès des prochaines étapes de la mise en œuvre de la feuille de route de Libreville. Nous saluons à ce titre la décision récente de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine de nommer un envoyé spécial conjoint pour soutenir l'Initiative africaine. Il pourra naturellement compter sur l'appui résolu de la France. Il est essentiel, enfin, que ce dialogue direct entre le Gouvernement centrafricain et les groupes armés associe les autres segments de la société centrafricaine, notamment les femmes dont la participation au processus de paix est indispensable.

Je souhaiterais terminer mon intervention en réaffirmant le plein et entier soutien de la France à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et au Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M. Parfait Onanga-Anyanga. La MINUSCA, qui opère dans un environnement difficile, joue un rôle indispensable, que ce soit en matière de protection des civils, de soutien au processus de paix, de facilitation de la délivrance de l'aide humanitaire ou encore de l'appui au relèvement de la République centrafricaine. La MINUSCA a donc besoin de notre soutien résolu à tous. Je souhaiterais à ce titre rendre hommage aux Casques bleus qui paient un lourd tribut à leur engagement en République centrafricaine. Je souhaiterais également saluer l'ensemble des efforts importants entrepris par la MINUSCA pour accroître sa mobilité, réduire son empreinte, améliorer sa performance opérationnelle et poursuivre le travail déjà engagé avec les pays contributeurs de troupes pour prévenir les cas d'exploitation et d'abus sexuels et s'assurer qu'ils ne restent pas impunis. Ces efforts bien-venus doivent naturellement se poursuivre.

Dans ce contexte, à l'approche du renouvellement du mandat de la MINUSCA, la France soutient pleinement les recommandations du Secrétaire général, en particulier celle de maintenir le format et le mandat robuste de la MINUSCA. Il nous apparaît également crucial que la MINUSCA puisse renforcer son rôle de soutien au processus politique. Nous saluons à ce titre la décision prise par l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine d'intégrer la MINUSCA à l'Initiative

africaine et d'intégrer le Représentant spécial dans le panel de facilitateurs. Enfin, la France plaide vigoureusement pour que le Conseil de sécurité autorise la MINUSCA à fournir un soutien logistique limité au redéploiement progressif et maîtrisé des Forces armées centrafricaines formées ou certifiées par la Mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (EUTM RCA). Ce soutien est, en effet, essentiel pour permettre, aux côtés des forces de sécurité intérieure, la restauration de l'autorité de l'État, qui est notre priorité commune, et ce, dans toutes ses composantes, administratives, sécuritaires, et judiciaires. C'est une attente forte des autorités centrafricaines et des populations centrafricaines elles-mêmes, et je tiens ici à saluer à nouveau l'excellent travail d'EUTM RCA pour soutenir la réforme du secteur de la sécurité en République centrafricaine.

Je souhaiterais pour conclure souligner l'importance pour le Conseil et pour la communauté internationale dans son ensemble de rester mobilisés et unis en soutien à la MINUSCA et en faveur d'une paix durable en République centrafricaine. C'est l'une des conditions pour réussir en appui à la République centrafricaine et à tous les Centrafricains, et c'est dans cet esprit que la France présentera dans les prochains jours un projet de résolution pour le renouvellement du mandat de la MINUSCA.

M. Adom (Côte d'Ivoire) : Ma délégation remercie M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), pour son exposé sur la situation en République centrafricaine. Elle remercie également M. Moussa Nébîé, Représentant spécial de l'Union africaine et Chef de la Mission de l'Union Africaine pour la Centrafrique et l'Afrique centrale, et M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, pour la qualité de leurs interventions.

Ma délégation salue les progrès réalisés par les autorités centrafricaines dans le cadre du processus de sortie de crise, notamment dans la mise en œuvre du projet pilote de désarmement, démobilisation et réintégration, ainsi que des programmes de réduction de la violence communautaire; la réforme du secteur de la sécurité et le déploiement des forces de défense et de sécurité; et la restauration de l'autorité de l'État, la justice et la réconciliation.

En dépit des progrès réalisés, de nombreux défis politiques, sécuritaires et humanitaires restent à relever. Au plan politique, la Côte d'Ivoire se réjouit de la volonté affichée des autorités centrafricaines de privilégier le dialogue avec tous les acteurs nationaux et régionaux. Cette volonté de dialogue, notamment avec les groupes armés et tous les acteurs de la société civile, qui s'inscrit parfaitement dans le cadre de l'Initiative de l'Union Africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, nous fonde à croire en une possibilité de sortie de crise pacifique et durable en République centrafricaine. La Côte d'Ivoire exprime, par conséquent, son soutien à l'Initiative de l'Union africaine et salue à cet égard la décision de l'Organisation des Nations Unies et de l'Union africaine de nommer conjointement un envoyé spécial en vue d'impulser les efforts de mise en œuvre effective de cette initiative.

La récurrence des attaques contre les populations civiles, les soldats de la paix, les travailleurs humanitaires, auxquelles s'ajoutent les pillages et l'incendie de nombreux villages par les groupes armés, notamment dans le centre et le sud-est du pays, sont des sujets de préoccupation auxquels il convient d'apporter des réponses diligentes. Tout en condamnant les violences perpétrées par ces groupes, occasionnant la mort de plusieurs personnes déplacées et de trois journalistes russes, mon pays encourage les autorités centrafricaines à poursuivre la restauration de l'autorité de l'État sur toute l'étendue du territoire national, ce qui a permis aux circonscriptions telles que Bangassou, Bouar et Paoua de renouer avec la relative sécurité. La conduite du processus de restauration de l'autorité de l'État doit reposer sur l'opération de déploiement conjoint des Forces armées centrafricaines et des forces de la MINUSCA. La Côte d'Ivoire salue à cet égard les efforts consentis par la Mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, dont le renouvellement du mandat permettra la formation et le renforcement des effectifs des forces de défense et de sécurité de la Centrafrique.

Au plan humanitaire, la situation sur le terrain est marquée par les pillages et l'incendie des villages par des groupes armés dans les zones sous leur contrôle. Ces actes de violence provoquent le déplacement massif de populations et l'aggravation de la situation humanitaire, avec plus de 600 000 personnes déplacées et 572 000 réfugiés. De même, les fréquentes attaques des convois humanitaires par les groupes armés constituent des obstacles majeurs à l'acheminement de l'aide aux populations et rendent la situation sur le terrain

particulièrement difficile et complexe. Ma délégation salue la mémoire de tous les travailleurs humanitaires qui ont ainsi perdu la vie au cours de leur noble mission en République centrafricaine et souhaite un prompt rétablissement aux blessés.

Elle exhorte la MINUSCA à renforcer la protection des civils et des travailleurs humanitaires dans l'exécution de leur mission en République centrafricaine. À cet égard, ma délégation voudrait saluer l'excellent travail accompli au quotidien par le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, et ses collaborateurs. Elle appelle en outre la communauté internationale, les partenaires bilatéraux et multilatéraux, ainsi que les donateurs, à accroître leur appui à l'action des agences humanitaires dans le pays. La Côte d'Ivoire réitère son soutien à la MINUSCA et souscrit aux recommandations du Secrétaire général visant à renforcer la présence et les tâches de la MINUSCA, dans la perspective du renouvellement du mandat de la Mission.

Pour conclure, la Côte d'Ivoire exhorte les Nations Unies, les pays de la région, et en particulier les États voisins, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à maintenir leur niveau d'engagement en vue du succès de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Tout d'abord, je voudrais exprimer les remerciements de ma délégation à M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), à M. Bédialiazoun Moussa Nébîé, Représentant spécial de l'Union africaine en République centrafricaine, à M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, et à l'Ambassadeur M. Kacou Houadja Léon Adom, en sa qualité de Président du Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, pour leurs exposés détaillés sur la situation actuelle en République centrafricaine.

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale reste préoccupé par la recrudescence sporadique de la violence et par la virulence avec laquelle les groupes armés ex-Séléka et anti-balaka contrôlent une partie du pays et attaquent des cibles civiles et militaires. Nous condamnons fermement les incidents survenus le 4 octobre dans la ville de Sosso-Nakombo, dans le

sud-ouest du pays, au cours desquels trois citoyens chinois ont été tués par des habitants de la région et trois autres blessés. Nous condamnons avec la même ferveur les attaques contre les civils survenues dans la ville de Bria et sur l'axe Bria-Irabanda, dans le sud du pays, qui ont fait au moins 30 morts et quatre blessés. Nous rappelons que ces attaques sont inacceptables et peuvent constituer des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

La République de Guinée équatoriale adresse ses plus sincères condoléances aux Gouvernements de la République populaire de Chine et de la République centrafricaine pour ces pertes irréparables en vies humaines et exprime sa solidarité avec les familles des victimes de ces attaques, tout en souhaitant un prompt rétablissement aux blessés.

Se félicitant de l'excellent travail accompli par la MINUSCA en République centrafricaine, le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale l'encourage à poursuivre et à ne ménager aucun effort pour appuyer les autorités centrafricaines afin que les auteurs de ces actes criminels soient traduits en justice. Nous appelons la coalition ex-Séléka et les groupes anti-balaka opérant dans ces régions à mettre fin immédiatement à toutes les attaques contre la population civile et à respecter leurs obligations en vertu du droit international humanitaire. Nous insistons sur le fait que seule une solution politique globale et inclusive qui appuie la mise en place d'institutions publiques efficaces et inclusives et qui garantisse l'attribution des responsabilités pour ces actes contribuera à mettre un terme à ces attaques contre l'état de droit et la population civile.

Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale est optimiste quant à la réunion de haut niveau qui a été organisée en marge de la soixante-treizième session de l'Assemblée générale et coprésidée par le Président de la République centrafricaine, S. E. M. Faustin Archange Touadera; par le Secrétaire général de l'ONU, M. António Guterres; le Président de la Commission de l'Union africaine, M. Moussa Faki Mahamat; et le Secrétaire général de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale M. Ahmad Allam-Mi. Cette réunion a sans aucun doute permis de réaffirmer l'importance d'un processus politique inclusif en République centrafricaine, ainsi que des réformes du secteur de la sécurité, à travers l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. D'autre part, les efforts politiques et de dialogue sont la seule option susceptible d'apporter les dividendes de la paix

tant attendus et la stabilité nationale et régionale. Il sont également le meilleur moyen d'inciter les groupes armés à signer un accord de paix avec le Gouvernement, à déposer les armes et à participer à l'effort de développement du pays.

La République de Guinée équatoriale est fermement convaincue qu'il faut appuyer le renforcement de l'Initiative africaine en vue de renforcer le cadre général du dialogue entre les groupes armés et le Gouvernement centrafricain. Nous reconnaissons et apprécions à leur juste valeur les efforts déployés par la MINUSCA pour jouer un rôle accru dans cette initiative. Dans ce contexte, il convient de saluer les progrès constants réalisés par le MINUSCA dans la mise en œuvre de sa stratégie politique à l'appui des efforts de réforme du Gouvernement et du processus de paix au moyen d'accords nationaux adaptés au contexte local spécifique et aux groupes armés en présence. Ces efforts ont eu un impact significatif sur la diminution des attaques contre les civils au cours des derniers mois. À Bangui, par exemple, le dialogue intercommunautaire mené dans le troisième district a facilité le retour progressif des personnes déplacées à la suite de l'opération Sukula. Les processus locaux de paix et de réconciliation de Markounda et Zemio ont contribué à réduire la violence, à accroître la liberté de circulation et à faciliter le retour des autorités de l'État.

Notre délégation se félicite également de la précieuse contribution du Soudan et de la Fédération de Russie aux efforts de paix en organisant et en appuyant une réunion avec les trois principales factions ex-Séléka et une faction anti-balaka à Khartoum, le 28 août dernier. Dans leurs déclarations, les factions armées se sont engagées à soutenir la paix et le dialogue dans le cadre de l'Initiative africaine.

Nous voudrions également souligner le rôle du Gouvernement centrafricain dans le programme de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, qui bénéficie de l'appui de la MINUSCA et qui a été lancé avec succès dans la partie occidentale du pays avec sept groupes armés. À l'heure où nous parlons, le Gouvernement continue de collaborer avec d'autres groupes armés pour conclure de nouveaux accords et étendre le désarmement et la démobilisation à d'autres régions du pays. Il convient de souligner que ce programme est une condition *sine qua non* pour l'établissement et le renforcement de l'autorité de l'État, et donc pour la formation complète et le réarmement des Forces armées centrafricaines.

Malgré tous les efforts déployés dans le processus de réconciliation de ce pays frère et malgré les acquis, la République centrafricaine reste un État extrêmement fragile, menacé par un risque de retour en arrière. Ce pays frère d'Afrique centrale est au bord d'une crise humanitaire en l'absence de possibilités de développement et de redressement en raison de l'insécurité persistante et du manque de pouvoir d'achat pour un meilleur développement. À cet égard, nous réaffirmons que les problèmes multiformes auxquels la République centrafricaine est confrontée ne peuvent être résolus en se concentrant uniquement sur des solutions axées sur la sécurité. Le Gouvernement de la République de Guinée équatoriale croit en une solution globale et durable à l'instabilité en République centrafricaine. L'absence de paix et de stabilité dans le pays exige d'aller au-delà de l'endiguement de la violence. Nous devons bâtir en République centrafricaine une société et des institutions résilientes qui garantissent la sécurité humaine.

D'autre part, nous restons préoccupés par les viols généralisés et les agressions sexuelles de femmes par les ex-Séléka, les groupes armés anti-balaka et l'Armée de résistance du Seigneur, qui sont encore très présents dans plusieurs régions. La plupart des cas recensés de violence sexuelle, à caractère ethnique et sectaire, empêchent les femmes centrafricaines de circuler librement, et ainsi, de mener des activités vitales économiques et de subsistance, comme l'accès aux champs, aux marchés et à une éducation adéquate. Par conséquent, nous exhortons les acteurs gouvernementaux et non étatiques à formuler et à mettre en œuvre un engagement structuré et assorti de délais pour prévenir ces violations et y faire face, notamment en élaborant une stratégie nationale globale relative à la violence sexuelle et sexiste. Conformément au Protocole relatif à l'assistance aux victimes d'exploitation et d'atteintes sexuelles, les victimes présumées doivent bénéficier de l'assistance du système des Nations Unies sous forme d'appui médical et psychosocial.

En ce qui concerne l'avenir, nous devons poursuivre nos efforts pour transformer le contexte politique et de sécurité et appuyer les efforts déployés au niveau national pour que le pays fasse la transition de la guerre à la paix. Par ailleurs, il importe au plus haut point que tous les pays de la sous-région continuent de participer de façon constructive et dans le cadre d'une coordination étroite à tous les efforts de médiation entrepris dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine en vue de renforcer le processus de paix. Nous devons également œuvrer en

faveur du lancement d'un processus électoral inclusif et transparent devant aboutir à des élections présidentielle et législatives respectivement en 2020 et en 2021, en tant que partie intégrante du processus politique.

Nous souscrivons au communiqué de presse du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine en date du 19 septembre 2018, par lequel il a souligné la nécessité pour les acteurs centrafricains de s'approprier pleinement et de bonne foi le processus de paix et de réconciliation dans leur pays, sachant que les pays de la région et les partenaires ne sauraient se substituer à eux dans la recherche d'une solution durable. À cet égard, les propos de M. Nébié concernant la rencontre entre M. Mahamat et les anciens Présidents François Bozizé et Michel Djotodia nous remplissent d'optimisme et d'espoir, et nous espérons que ses résultats ouvriront la voie à la réconciliation et à la paix en République centrafricaine.

Pour terminer, Monsieur le Président, je voudrais, d'une part, réitérer nos félicitations au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Anyanga, pour les efforts considérables qu'il a déployés et le rôle du chef de file qu'il a joué pour mener à bien ce processus politique et de paix et en faveur du développement dans un contexte extrêmement difficile, ainsi qu'au Président Touadera et au Gouvernement centrafricain pour les efforts qu'ils déploient en faveur de la paix et de la réconciliation. D'autre part, je voudrais exprimer le soutien de la République de Guinée équatoriale à la recommandation faite par le Secrétaire Général dans son dernier rapport en date du 15 octobre (S/2018/922) concernant la prorogation du mandat de la MINUSCA pour une année supplémentaire, jusqu'au 15 novembre 2019, raison pour laquelle nous avons déjà exprimé l'appui de la République de Guinée équatoriale au projet de résolution qui sera bientôt présenté par la France à cet égard. Enfin, nous proposons que le Conseil de sécurité effectue au cours de cette année une visite dans ce pays frère qui souffre depuis longtemps, pour apporter un message d'encouragement, d'appui et de solidarité à son gouvernement et à sa population, comme l'a fait il y a quelques années le Saint-Père, le pape Francis.

M. Wu Haitao (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine a suivi les exposés d'aujourd'hui avec beaucoup d'attention.

Sous la houlette du Président Touadera, des progrès ont été enregistrés récemment dans le cadre du processus politique en République centrafricaine. Toutefois, la situation en matière de sécurité dans le pays

demeure fragile. Des affrontements violents se poursuivent entre les groupes armés. Le pays continue de se heurter à des difficultés dans le cadre de ses efforts visant à instaurer une paix et une stabilité durables. La Chine se félicite des efforts déployés par le Gouvernement centrafricain pour renforcer le déploiement des forces de sécurité nationales, faire progresser la réforme du secteur de la sécurité et renforcer les capacités. Nous appelons les parties en République centrafricaine à tenir compte des intérêts du pays et de son peuple pour faire avancer concrètement le désarmement et le processus de paix et de réconciliation et régler les différends par le dialogue et la consultation.

La Chine salue le rôle important que joue la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) pour préserver la stabilité dans le pays et appuie le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, et l'ensemble du personnel de la MINUSCA alors qu'il s'acquittent de leur mandat et mènent leurs activités. La Chine appuie également les efforts déployés par la MINUSCA pour améliorer sa protection et sa sécurité et renforcer ses capacités d'alerte rapide. Le Secrétariat doit tenir pleinement compte des préoccupations légitimes des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police et prendre des mesures concrètes et efficaces pour assurer la sécurité des soldats de la paix afin d'améliorer l'efficacité de la MINUSCA.

La Chine prend note de l'évaluation faite par le Secrétaire général de l'action menée par la MINUSCA et sa recommandation concernant les ajustements qui s'imposent figurant dans son dernier rapport (S/2018/922). Nous participerons activement aux consultations portant sur les projets de résolution pertinents du Conseil et nous entendons jouer un rôle constructif. Les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, ainsi que les pays de la région, jouent tous un rôle important pour faire avancer le processus de paix en République centrafricaine. L'ONU et les organisations régionales et sous-régionales telles que l'Union africaine doivent renforcer leur coordination avec le Gouvernement centrafricain pour promouvoir la paix, la réconciliation et le dialogue et grâce à des efforts conjoints, apporter leur concours à la République centrafricaine pour qu'elle puisse parvenir rapidement à la paix et au développement. La Chine appelle la communauté internationale à continuer d'appuyer le Gouvernement centrafricain dans les efforts

qu'il déploie pour renforcer les capacités nationales et à lui fournir l'assistance nécessaire pour qu'il puisse maintenir la sécurité sociale et la stabilité, faire face à la crise humanitaire et remédier aux causes profondes du conflit.

M. Meza-Cuadra (Pérou) (*parle en espagnol*) : Nous nous félicitons de la convocation de la présente séance et nous remercions de leurs exposés M. Parfait Onanga-Anyanga, M. Bédializoun Moussa Nébié, M. Koen Vervaeke et l'Ambassadeur Kacou Houadja Léon Adom.

Le Pérou constate avec une profonde préoccupation que la crise en République centrafricaine persiste, en dépit des efforts déployés par la communauté internationale et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA). Les progrès réalisés sur le plan politique n'ont pas encore permis d'améliorer les conditions de sécurité ni d'atténuer la gravité de la situation humanitaire. La plus grande partie du pays vit dans un état de conflit en raison, entre autres facteurs, de la fragilité de l'État, de l'exploitation illégale des ressources naturelles par les groupes armés, du commerce illicite d'armes et de l'incitation à la violence, notamment la violence interethnique.

Nous déplorons les violences dont sont victimes les civils, le personnel humanitaire et la MINUSCA, et l'augmentation constante du nombre de déplacés et de réfugiés dans un pays où plus de la moitié de la population a besoin d'aide humanitaire. Face à cette situation, nous estimons que le Conseil doit continuer à apporter son concours aux autorités centrafricaines dans leurs efforts visant à asseoir l'autorité de l'État et à parvenir à la paix et à la réconciliation nationale. Dans le même temps, nous estimons que le mandat de la MINUSCA, qui sera prorogé bientôt, doit donner la priorité aux trois points suivants.

Premièrement, l'appui au processus politique. La Mission doit contribuer à la mise en œuvre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et apporter son appui aux autorités dans l'organisation et la conduite des élections prévues en 2020 et en 2021. Nous soulignons l'importance qu'il y a à aligner l'Initiative africaine sur les accords de paix conclus notamment à Bangassou, à Bangui et à Bouar, et à promouvoir une plus grande participation des citoyens à la vie politique du pays, en particulier des femmes et des jeunes.

Deuxièmement, l'appui à la stratégie en matière de sécurité. Les progrès sur le plan politique dépendent dans une large mesure de la capacité des forces armées et de la police à protéger la population civile. Nous estimons essentiel de renforcer l'appui fourni par la MINUSCA dans ce domaine, en coopération avec l'Union européenne. Nous estimons également que dans le cadre du processus politique, il faut donner la priorité à la mise en œuvre intégrale de la réforme du secteur de la sécurité et des programmes de désarmement, démobilisation et réintégration et de réduction de la violence locale. À cet égard, nous soulignons également le rôle que joue la coopération locale, sous-régionale et régionale pour remédier efficacement à la situation complexe en République centrafricaine. Concrètement, les Commissions mixtes doivent servir à renforcer les contrôles aux frontières requis pour lutter contre la traite des personnes et les trafics de ressources naturelles et d'armes.

Troisièmement, j'en viens au renforcement des institutions. Pour parvenir à une paix durable, il faut des institutions et des capacités nationales à même de prévenir et de régler pacifiquement les différends, de garantir l'accès à la justice et l'établissement des responsabilités pour les crimes commis et, sur cette base, de promouvoir la réconciliation nationale. À cette fin, nous soulignons qu'il importe que la MINUSCA contribue à la création de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation dans le cadre d'une stratégie nationale de justice transitionnelle qui, entre autres, permette de prendre en charge les victimes de la violence sexuelle et de s'attaquer au recrutement d'enfants par les groupes armés. Nous prenons acte des efforts déployés par les autorités centrafricaines pour mettre en place et rendre opérationnelles leurs institutions judiciaires nationales, en particulier la Cour pénale spéciale.

Pour régler la crise, il faut une approche multidimensionnelle à long terme qui permette de s'attaquer aux causes profondes du conflit. À cet égard, nous soulignons les efforts déployés par le Gouvernement dans le cadre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Nous soulignons également l'action que le Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale et la Commission de consolidation de la paix mènent en matière de prévention et de règlement des conflits, et de développement et de renforcement des institutions.

Je terminerai en réaffirmant notre engagement à instaurer une paix durable en République centrafricaine

et, en tant que pays fournisseur de contingents, notre ferme appui à la MINUSCA, en soulignant l'importance que le renouvellement de son mandat revêt pour la population centrafricaine et la stabilité régionale.

M. Cohen (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie à mon tour chacun de nos trois intervenants aujourd'hui pour leurs exposés et pour le travail qu'ils ont accompli en appui à la paix et à la sécurité en République centrafricaine au cours de l'année écoulée. Nous tenons également à remercier l'Ambassadeur Adom du leadership exceptionnel dont il a fait preuve en dirigeant la visite que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine a effectuée à Bangui, au début du mois, dans ce qui fut un séjour enrichissant et instructif pour tous. Nous notons en particulier le rôle moteur qu'il a joué en partageant l'expérience positive de la Côte d'Ivoire en matière d'embargo sur les armes après un conflit.

Il y a un an, les États-Unis se sont joints aux autres membres du Conseil de sécurité pour appuyer un relèvement de l'effectif autorisé de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) de 900 soldats supplémentaires, réaffirmant par là-même notre profond attachement à la paix et à la sécurité en République centrafricaine. Malgré les retards notables accusés dans la réception de ces contingents, la MINUSCA a continué de progresser dans l'exécution des tâches de son mandat, ce qui s'est traduit par des améliorations sensibles de la sécurité et de la stabilité en République centrafricaine. Cela nous est apparu clairement lorsqu'une délégation des États-Unis s'est rendue à Bangassou au début du mois, une visite qui aurait été impossible il y a un an. Les membres de cette délégation ont entendu des témoignages directs de l'incidence positive qu'avait eue la MINUSCA sur place. Il ne fait aucun doute dans notre esprit que la MINUSCA a un effet favorable sur la vie des Centrafricains.

Des progrès notables ont également été accomplis s'agissant de rétablir l'autorité de l'État et de renforcer les capacités du Gouvernement centrafricain, notamment des Forces armées centrafricaines (FACA) et des forces de sécurité intérieure. Le fait qu'on compte à présent quatre bataillons des FACA, nombre promis à augmenter, formés par l'Union européenne et déployés à travers le pays, prouve que la République centrafricaine suit une trajectoire positive.

Nous nous félicitons en outre des progrès que le Gouvernement centrafricain, avec l'aide de la MINUSCA et d'autres partenaires internationaux, a accomplis pour rendre opérationnelle la Cour pénale spéciale. L'ouverture officielle des enquêtes de la Cour pénale spéciale, ce mois-ci, marque un important pas en avant dans la lutte contre l'impunité et la justice pour les victimes. De nombreux défis restent à surmonter. Nous sommes particulièrement préoccupés par la situation aux alentours de Bria, où des attaques contre des civils ont eu lieu en août et septembre et où des policiers des Nations Unies ont été enlevés la semaine dernière.

Notre objectif collectif doit être de parvenir à une solution politique en vue d'une paix et d'un relèvement durables. Les États-Unis estiment que l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine représente le meilleur moyen d'atteindre cet objectif et de créer les conditions qui permettront d'étendre l'autorité de l'État afin de promouvoir le développement. Toutefois, pour que l'Initiative africaine soit couronnée de succès, tous les acteurs doivent s'engager à la transparence et à la coordination. Comme je l'ai dit lors de la réunion ministérielle de haut niveau sur le processus de paix en République centrafricaine, le peuple centrafricain a déjà connu des dialogues qui se sont soldés par des accords, mais n'ont donné aucun résultat. Nous devons tous travailler ensemble, de bonne foi, pour modifier cette tendance et appuyer le Président Touadera et son gouvernement dans leur lutte pour la paix, la justice, la responsabilité et la prévention des atrocités à l'avenir.

Pour leur part, les États-Unis soutiendront financièrement l'Initiative africaine. Nous travaillons en partenariat avec l'Union européenne, la MINUSCA et les responsables centrafricains pour faire en sorte que les pourparlers de paix abordent les causes profondes du conflit armé. Nous sommes également en train d'examiner attentivement les recommandations du Secrétaire général concernant les changements à apporter au mandat de la MINUSCA et nous attendons avec intérêt de débattre des meilleurs moyens d'atteindre nos objectifs communs.

Le peuple centrafricain a vu la signature de multiples accords de paix qui se sont ensuite effondrés. Il a déjà entendu parler des programmes de démobilisation, désarmement et réintégration des ex-combattants, qui ont enrichi certains, mais jamais le plus grand nombre. Il a assisté à l'échec des précédentes tentatives de réforme du secteur de la sécurité et il continue d'être

tributaire de l'aide humanitaire pour survivre. Quel que soit l'accord auquel nous parviendrons lors du prochain renouvellement du mandat, il faudra qu'il s'appuie sur les enseignements tirés du passé, afin d'aider le peuple centrafricain à jouir d'un avenir meilleur. Nous attendons avec intérêt de travailler avec le Conseil et nos homologues au sein de l'ONU dans cet effort.

M. Allen (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie tous les intervenants de ce jour. Je voudrais en particulier demander au Représentant spécial du Secrétaire général, M. Onanga-Anyanga, et au Représentant spécial Moussa Nébîé de transmettre à leurs équipes sur le terrain les remerciements du Conseil pour le travail qu'elles accomplissent dans des circonstances difficiles, et je me fais l'écho des remerciements et de l'hommage de mon collègue américain à l'Ambassadeur de la Côte d'Ivoire pour le travail très important qu'il mène en notre nom à tous.

Nous partageons l'évaluation du Secrétaire général : les conditions de sécurité en République centrafricaine demeurent extrêmement précaires – message que nous ont répété, dans une lettre qu'elles nous ont adressée aujourd'hui, 45 organisations non gouvernementales actives dans ce pays. Comme nos intervenants l'ont illustré aujourd'hui, il y a certains signes de progrès en République centrafricaine, mais la situation sécuritaire, humanitaire et judiciaire demeure préoccupante. La communauté internationale ne doit pas faiblir dans ses efforts pour édifier une République centrafricaine sûre, stable et pacifique.

Les civils, les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires continuent d'être la cible d'attaques. Plus d'un Centrafricain sur quatre est encore une personne déplacée. La moitié de la population a désespérément besoin d'assistance humanitaire. Or le plan d'aide humanitaire pour 2018 n'est financé qu'à hauteur de 36 %. Nous encourageons tous les États Membres à contribuer à combler ce déficit. Le Royaume-Uni a apporté une aide humanitaire d'un montant de 63 millions de livres sterling, soit 81 millions de dollars, à la République centrafricaine depuis 2015. Nous sommes convaincus que cette aide constitue le fondement des progrès vers une République centrafricaine stable, sûre et pacifique, ce qui reste dans notre intérêt à tous.

Il est clair que, pour instaurer la paix en République centrafricaine, les efforts visant à stabiliser le pays à court terme doivent aller de pair avec des progrès de longue haleine en matière de réconciliation, de justice et de consolidation de la paix. Nous saluons donc les

efforts de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui demeure la seule option viable pour parvenir à la paix. Je suis tout à fait d'accord avec les propos de l'Ambassadeur de la France concernant la nécessité d'éviter des initiatives parallèles, qui risqueraient de semer la confusion, voire pire. Un appui international coordonné et soutenu est indispensable si nous voulons que la République centrafricaine parvienne durablement à la paix et à la stabilité. C'est pourquoi nous accueillons favorablement la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que l'ONU s'implique davantage dans l'Initiative, afin d'assurer un lien entre les efforts sur le plan politique et ceux relatifs à la paix et à la sécurité, et de renforcer la coordination entre les partenaires nationaux et internationaux tandis que la République centrafricaine progresse sur le chemin de la paix.

La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) a un rôle essentiel à jouer à l'appui de l'Initiative de paix, et le Royaume-Uni est déterminé à œuvrer avec les autres membres du Conseil de sécurité pour faire en sorte que la MINUSCA puisse fournir cet appui dans le cadre de son mandat de stabilisation. Nous nous félicitons donc que le Secrétaire général préconise que la MINUSCA accorde une priorité renouvelée au processus de paix, notamment par une mobilisation plus directe.

En outre, nous nous félicitons que, en appui à l'exécution du mandat de la MINUSCA, le Secrétaire général envisage de mettre en place un mécanisme de gestion de la performance pour atténuer certaines des pressions qui pèsent sur la Mission. Cela lui donnera davantage de latitude pour améliorer ses prestations et appliquer la politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels. Je prends note à cet égard des observations du Représentant spécial Onanga-Anyanga sur la nécessité de veiller à ce que les contingents déployés soient dûment formés et équipés. Il a raison de dire que c'est une responsabilité du Conseil.

Nous accueillons également favorablement la recommandation du Secrétaire général d'élaborer et de mettre en œuvre un plan global et stratégique de communication et d'information, expliquant clairement ce que la MINUSCA apporte au peuple centrafricain, faisant mieux comprendre le processus de paix et veillant à ce que nous prenions en compte les vues et les besoins des Centrafricains. Comme nous l'avons tous entendu et vu à maintes reprises au Conseil, un processus de paix

inclusif qui garantit la participation des femmes a plus de chances d'être durable et fructueux.

Face à ces préoccupations concernant la République centrafricaine, nous ne devons pas oublier qu'il ne peut y avoir de paix sans justice. L'incitation à la violence, notamment pour des motifs religieux et ethniques, et les attaques contre les civils, les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires perdureront si les auteurs de ces actes ont l'impression que l'impunité est la norme. Nous saluons les efforts déployés par le Gouvernement de la République centrafricaine, de concert avec la MINUSCA, pour traduire en justice certains des auteurs de crimes graves. À cet égard, nous espérons que la nouvelle positive de la session inaugurale de la Cour pénale spéciale, qui a eu lieu hier, se traduira bientôt par des progrès concrets dans la lutte contre l'impunité, surtout maintenant que les enquêtes de la Cour peuvent officiellement commencer.

Nous exhortons la République centrafricaine à collaborer avec ses partenaires internationaux afin d'accélérer les progrès en matière de justice pénale et de justice transitionnelle, et de veiller à ce que des mécanismes judiciaires soient en place à l'appui d'un procès équitable dans ces affaires et dans d'autres. Cela reste un élément essentiel à l'instauration de la stabilité en République centrafricaine. La communauté internationale et le Gouvernement de la République centrafricaine ont fait beaucoup de chemin depuis les élections de 2015. Nous devons rester unis dans nos efforts pour consolider la paix et la stabilité dans le pays et créer les conditions propices à la protection et à la prospérité à long terme que le peuple mérite.

M. Tumysh (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs importantes mises à jour et de leur direction remarquable le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M. Onanga-Anyanga; l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine, M. Moussa Nébié; le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, M. Vervaeke; et le Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, l'Ambassadeur Adom de la Côte d'Ivoire. Nous souhaitons également la bienvenue dans cette salle à l'Ambassadrice Kpongo, Représentante permanente de la République centrafricaine.

Ma délégation a quelques observations à faire sur des points saillants essentiels.

Premièrement, sur le plan politique, nous soulignons que l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation reste le cadre principal du processus de paix dans ce pays. À cet égard, nous nous félicitons des travaux effectués par le groupe de facilitateurs de l'Initiative pour préparer le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés. Nous espérons que toutes les parties prenantes coopéreront de manière constructive et sont déterminées à rechercher le dialogue et à mettre en œuvre des mesures de confiance.

Il importe également que toutes les efforts de paix dans le cadre de l'Initiative africaine soient harmonisés pour assurer la cohérence du processus de paix, et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit être un partenaire à part entière. À cet égard, nous nous félicitons de la décision des dirigeants de l'ONU et de l'Union africaine de désigner une personnalité éminente comme garante du processus de paix, qui coordonnera les efforts de tous les partenaires concernés, promouvant ainsi une plus grande participation régionale. L'appui résolu des partenaires régionaux et internationaux dans ce processus est également crucial. À cet égard, nous apprécions à leur juste valeur les efforts de médiation déployés par le Soudan, avec l'appui de la Fédération de Russie, et nous attendons avec intérêt les négociations de paix de Khartoum, qui débiteront, nous l'espérons, en décembre. Nous pensons que le Soudan doit être un élément important de la solution.

Nous notons également le rôle important que joue la MINUSCA dans la promotion du processus de paix grâce à un large éventail d'activités, notamment en offrant ses bons offices, en formulant sa politique de sécurité, en proposant ses connaissances approfondies et en facilitant le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration. Elle joue aussi un rôle déterminant dans la réforme du secteur de la sécurité et dans la justice transitionnelle. En conséquence, nous souscrivons à la recommandation du Secrétaire général, qui a demandé à la MINUSCA de s'employer plus encore à faciliter le processus politique, conformément à son mandat, en renforçant l'assistance fonctionnelle et les services de médiation qu'elle fournit à l'Initiative pour promouvoir cette initiative, et d'aligner sa stratégie politique et sa stratégie de sécurité sur celles de l'Initiative africaine.

Par ailleurs, nous sommes conscients de la nécessité, pour le Gouvernement, l'Initiative africaine et la MINUSCA, d'élaborer des plans stratégiques globaux

de communication et d'information, visant à informer la population au sujet du processus de paix, à comprendre les vues et motivations des acteurs locaux et à expliquer le mandat et les activités de la Mission.

Nous saluons en outre les efforts résolus déployés par le Gouvernement de la République centrafricaine, sous la direction du Président Touadera, pour étendre l'autorité de l'État dans tout le pays, notamment en mettant en œuvre des initiatives locales de paix et de réconciliation. Nous appelons la communauté internationale à intensifier son appui aux autorités de la République centrafricaine afin de renforcer la sécurité et les capacités institutionnelles de l'État, qui revêtent une importance accrue dans la perspective des prochaines élections en 2020 et 2021.

Deuxièmement, sur le plan de la sécurité, nous condamnons fermement les attaques incessantes des groupes armés contre les civils, les soldats de la paix et les travailleurs humanitaires. L'intensification des discours sectaires et des conflits intercommunautaires se traduit par une augmentation de la violence, sapant ainsi tous les efforts de réconciliation nationale.

Nous soulignons que la MINUSCA, qui est la principale force chargée de la sécurité, étant surchargée, c'est avant tout aux autorités nationales qu'il incombe de protéger les civils. À cette fin, l'appui accru des partenaires internationaux pour renforcer les capacités des forces de sécurité nationales est nécessaire, tout comme l'élaboration d'une stratégie globale de protection des civils associant tous les acteurs concernés. Nous saluons la contribution inestimable de la Mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, avec l'appui opérationnel de la MINUSCA, à la formation et au déploiement des Forces armées centrafricaines. Nous appelons également l'attention du Conseil sur la nécessité d'assurer la sécurité des soldats de la paix.

Sur le plan humanitaire, dans un contexte de sous-financement et de réduction de la présence humanitaire, le nombre croissant de déplacés et de réfugiés centrafricains dans les pays voisins exige l'attention immédiate de la communauté internationale et un appui financier de sa part.

Enfin, nous voudrions souligner que tous les efforts internationaux pour stabiliser la République centrafricaine doivent être complétés par une stratégie globale visant à s'attaquer aux causes profondes de la crise, notamment par des investissements accrus dans

l'économie, la création d'emplois et l'amélioration des conditions de vie des Centrafricains. Nous nous félicitons de la poursuite de la coopération de l'Union européenne et de la Banque mondiale dans leurs efforts pour instaurer un climat économique favorable. Nous appuyons également le projet de résolution sur la MINUSCA, qui doit être déposé prochainement par la France.

Pour terminer, il est tout aussi crucial que la MINUSCA et l'équipe de pays des Nations Unies, ainsi que d'autres partenaires, continuent d'aider le Gouvernement à mettre en œuvre le Plan de relèvement et de consolidation de la paix 2017-2021.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs exposés sur l'évolution récente de la situation en République centrafricaine et les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M. Onanga-Anyanga; l'Envoyé spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine, M. Moussa Nébîé; ainsi que M. Koen Vervaeke. Nous remercions également l'Ambassadeur Léon Adom de son exposé sur les travaux du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine et sur les résultats de sa récente visite en République centrafricaine. Nous souhaitons enfin la bienvenue à la Représentante permanente de la République centrafricaine, qui participe à la présente séance.

La République centrafricaine reste confrontée à d'énormes défis. L'absence de l'autorité de l'État dans la plupart des régions du pays et les activités des groupes d'opposition armés et des milices d'autodéfense, qui se disputent le territoire et les ressources au moyen de structures illégales d'administration et de taxation parallèles, plongent le pays dans un nouveau cycle de violence et de conflit. Nous saluons les efforts déployés par le Président Touadera et son gouvernement, notamment en ce qui concerne la réforme du secteur de la sécurité et la mise en place de structures étatiques opérationnelles, avec l'appui de la MINUSCA. Nous apprécions à sa juste valeur le rôle de la Mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, ainsi que celui de plusieurs partenaires bilatéraux, régionaux et internationaux à cet égard.

Toutefois, nous tenons à souligner qu'il importe de susciter une solide prise en charge par les autorités nationales et de donner l'élan nécessaire à un dialogue

véritables et sans exclusive, dans le contexte de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, afin de relever les défis les plus urgents auxquels le pays est confronté s'agissant de stabiliser la situation sécuritaire, d'étendre l'autorité de l'État et de mettre en place des structures de gouvernance inclusives.

Nous sommes encouragés par l'appui croissant en faveur de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui est dirigée par l'Union africaine (UA). Nous soulignons la nécessité de renforcer la coordination et la synergie entre l'Union africaine, l'ONU, l'Union européenne et tous les autres acteurs qui contribuent à rétablir la paix et la stabilité dans le pays. Dans ce contexte, nous saluons la tenue de la réunion ministérielle de haut niveau en marge de l'Assemblée générale, qui a confirmé l'appui de la communauté internationale à l'Initiative africaine.

Nous appuyons la nomination par le Secrétaire général et le Président de la Commission de l'Union africaine d'un envoyé spécial conjoint, lequel sera également un garant du processus de paix sur le terrain et chargé de faciliter la mise en œuvre effective de l'Initiative africaine, notamment en communiquant avec tous les partenaires de la République centrafricaine et de la région. Nous espérons que cela permettra d'accélérer le processus de paix et de réconciliation en République centrafricaine. Nous accueillons également avec satisfaction le résultat des récentes consultations dirigées par le Président de la République du Soudan, S. E. le Président Omar Al-Bashir, et la déclaration d'engagement publiée par la milice anti-balaka, dirigée par Maxime Mokom, et l'ex-Séléka, dirigée par Noureddine Adam, en vue de réaliser la paix en République centrafricaine.

Le rôle de la MINUSCA reste indispensable, et nous apprécions à leur juste valeur les efforts que déploie la Mission pour s'acquitter, dans des circonstances difficiles, des tâches qui lui ont été confiées. Nous condamnons fermement les attaques contre les soldats de la paix de la MINUSCA et les autres acteurs humanitaires qui opèrent sur le terrain. Nous rendons hommage à ceux qui ont consenti le sacrifice ultime en défendant la cause de la paix.

Nous sommes certains que le Conseil de sécurité continuera de renforcer la MINUSCA pour lui permettre de faire face à l'évolution de la situation sur le terrain. En particulier, les groupes d'intervention rapide, le bataillon de réserve, la compagnie de forces spéciales, la compagnie de réaction rapide et ses unités d'appui doivent être renforcés. À cet égard, nous prenons note

du résultat de l'examen stratégique et nous appuyons la mise en œuvre des recommandations pertinentes de l'examen. L'appui de la Mission aux initiatives locales de paix et de réconciliation dirigées par le Gouvernement reste essentiel, et nous prenons note de sa contribution à la baisse de la violence, au renforcement de la confiance entre les communautés et à la facilitation du retour des personnes déplacées.

Nous appuyons donc le renouvellement du mandat de la Mission et nous sommes impatients de participer de manière constructive aux délibérations futures à cet égard.

M^{me} Gregoire Van Haaren (Pays-Bas) : Je voudrais tout d'abord remercier les intervenants pour la clarté de leurs déclarations. Leurs suggestions sont précieuses dans la perspective du renouvellement du mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA).

Le Royaume des Pays-Bas salue les recommandations du rapport du Secrétaire général (S/2018/922), et j'aimerais me joindre aux félicitations exprimées par l'Ambassadeur de la France pour la session inaugurale de la Cour pénale spéciale qui s'est tenue hier. Cette cour est essentielle dans la lutte contre l'impunité.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois points : premièrement, le processus de paix; deuxièmement, la protection des civils; et, troisièmement, la réforme du secteur de la sécurité.

Le Royaume des Pays-Bas soutient pleinement l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Comme l'a dit le Président Touadera devant l'Assemblée générale (voir A/73/PV.9), elle reste le seul cadre de négociations de paix en République centrafricaine. Ces derniers mois, nous avons examiné comment l'ONU pourrait renforcer son soutien à l'Initiative africaine. L'invitation à se joindre au Panel des facilitateurs faite au Représentant spécial, M. Onanga-Anyanga, et l'annonce de la nomination d'un envoyé spécial conjoint de l'ONU et de l'Union africaine marquent des étapes importantes. Cette évolution encourageante ne peut que renforcer la dynamique des négociations de paix. Les différentes parties prenantes doivent maintenant intensifier leurs efforts.

Nous appelons les groupes armés à déposer les armes. Nous leur rappelons que le Conseil peut appliquer des sanctions contre ceux qui compromettent la paix. En vue d'une paix durable, nous appelons le Gouvernement

à assurer la participation substantielle des femmes durant les négociations. L'engagement des pays de la région est indispensable. Nous saluons les efforts du Soudan en faveur de la paix en République centrafricaine, qui font partie intégrante de l'Initiative africaine. Nous encourageons la MINUSCA à renforcer son rôle de coordonnateur dans le soutien au processus politique, conformément au rapport du Secrétaire général.

Mon second point concerne la protection des civils. Il s'agit là d'une tâche clef de la MINUSCA, en soutien aux autorités centrafricaines, une tâche qui reste un défi et qui sera particulièrement ardue si nous ne donnons pas à la Mission le matériel et les moyens permettant d'augmenter sa mobilité. Parallèlement, le Conseil doit tirer les enseignements de son expérience, positive ou négative, en matière d'opérations. Nous nous sommes engagés à le faire dans la Déclaration d'engagements communs concernant les opérations de maintien de la paix des Nations Unies.

Mon troisième point concerne la réforme du secteur de la sécurité. Le Royaume des Pays-Bas salue le travail de la Mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine et des autres partenaires qui ont contribué à la reconstruction des forces de sécurité. Partageant un même objectif, tous les partenaires doivent coopérer de façon coordonnée et transparente. Nous appelons les autorités de la République centrafricaine à contribuer à cette approche.

Le Royaume des Pays-Bas soutient les recommandations figurant dans la lettre du Secrétaire général (S/2018/463) sur l'appui logistique de la MINUSCA aux Forces armées centrafricaines (FACA). Les premiers déploiements des FACA ont donné des résultats encourageants. Cependant, il manque des moyens indispensables, y compris l'équipement de base. La MINUSCA a un rôle vital à jouer pour préparer les FACA à reprendre la tâche primordiale de protection des civils. Ce soutien doit être conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme.

Je conclurai en soulignant que le moment est critique pour la population de la République centrafricaine. La situation humanitaire s'est nettement dégradée. La moitié de la population est déplacée. La méfiance règne, y compris envers la Mission. Alors que les belligérants s'apprentent à se retrouver bientôt à la table des négociations, nous leur rappelons qu'ils détiennent la clef d'un avenir meilleur pour les citoyens de la République centrafricaine.

M. Almunayekh (Koweït) (*parle en arabe*) : Je tiens en premier lieu à remercier M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, de l'exposé important qu'il a présenté au Conseil. Je remercie également de leurs exposés instructifs M. Moussa Nébié, Représentant spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine; M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure; et le Représentant permanent de la Côte d'Ivoire, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Dans ma déclaration, j'aborderai trois questions liées aux présentes délibérations : la situation en matière de sécurité, la situation humanitaire et la situation politique.

Premièrement, en ce qui concerne les conditions de sécurité, durant notre participation à la visite officielle en République centrafricaine, du 2 au 5 octobre, nous avons pris connaissance d'un certain nombre de mesures positives mises en place dans les domaines politique et de la sécurité, en dépit de la fragilité persistante des conditions de sécurité dans la capitale, Bangui, et à Kaga Bandoro, qui a fait partie de notre visite. Les conditions générales de sécurité sont instables. Depuis la flambée de violence qui a touché la République centrafricaine en 2013 et 2014, la gravité de la situation a été exacerbée par les actes de violence commis par les groupes armés et les parties au conflit, mais aussi par les discours haineux et l'incitation à la violence religieuse et sectaire.

Nous exprimons notre profonde préoccupation au sujet des violations et des attaques répétées perpétrées par les groupes armés extrémistes contre le personnel des Nations Unies, les membres de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et les travailleurs humanitaires. Nous sommes aussi préoccupés par les attaques qui ciblent les musulmans et leurs symboles religieux, ainsi que par l'incendie de leurs maisons et de leurs lieux de culte, que nous condamnons avec force. Nous condamnons aussi les attaques, par qui ce soit, visant des personnes en raison de leur religion et leurs lieux de culte. Nous appuyons les efforts que déploient les autorités centrafricaines pour mettre un terme à ces actions et pour sensibiliser les différentes ethnies sur la nécessité de contrer les discours d'incitation à la haine

et de consacrer le principe de la coexistence pacifique entre les différentes composantes de la société.

La stabilité et la sécurité en République centrafricaine contribueront sensiblement au renforcement de la sécurité de l'Afrique centrale dans son ensemble. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue, hier, de la session inaugurale de la Cour pénale spéciale. Nous espérons que ceci permettra de mettre fin à la culture de l'impunité et de traduire en justice ceux qui commettent des crimes contre les civils. Nous saluons la proposition de nommer un Envoyé spécial conjoint de l'ONU et de l'Union africaine pour la République centrafricaine, ainsi que celle d'inscrire toutes les initiatives de paix dans le cadre de l'Initiative africaine de paix et de réconciliation en République centrafricaine.

Deuxièmement, nous regrettons que la situation humanitaire reste critique, que près de la moitié de la population centrafricaine ait besoin d'aide humanitaire en permanence, que plus de 616 000 personnes soient déplacées à l'intérieur du pays et que plus de 572 000 autres soient réfugiées dans les pays voisins, faisant de la République centrafricaine l'un des pays qui ont le plus besoin d'aide humanitaire au monde. Le plus inquiétant est que ce sont les femmes et les enfants qui ont le plus besoin d'aide.

Troisièmement, s'agissant de la situation politique, l'Initiative africaine, qui est acceptée par la plupart des partis politiques en République centrafricaine, est un pilier essentiel pour le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés. Nous demandons à toutes les parties au conflit de participer au processus de dialogue en vue de régler ce conflit qui n'a que trop duré. À cet égard, nous saluons les efforts que déploient dans ce sens l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Union européenne via sa Mission militaire de formation PSDC en République centrafricaine. Je ne manquerais pas ici de saluer les efforts que déploie la région pour ramener les parties belligérantes à la table des négociations dans le cadre de l'Initiative africaine. Il est certain que s'ils se poursuivent, ces efforts parviendront à asseoir la sécurité en République centrafricaine jusqu'à la tenue des élections prévues pour 2020 et 2021, lesquelles nous l'espérons, verront la participation de toutes les composantes de la société, notamment des jeunes et des femmes.

Pour terminer, je voudrais souligner que nous sommes en faveur d'une prorogation du mandat de la MINUSCA pour une année supplémentaire, jusqu'au 15 novembre 2019, étant donné le rôle important

qu'elle joue pour aider la République centrafricaine à atteindre ses priorités, notamment en fournissant appui au processus politique et protection aux civils, en créant un environnement sûr et propice à l'acheminement de l'aide humanitaire et en appuyant l'action menée par les forces armées gouvernementales. Nous appuyons également la recommandation du Secrétaire général tendant à ce que deux nouvelles fonctions soient ajoutées à celles visées actuellement dans le mandat de la Mission, à savoir l'assistance logistique limitée aux forces de défense et de sécurité nationales et au processus électoral, et que soit repensé le rôle joué par la MINUSCA dans le domaine des ressources naturelles. Enfin, nous remercions sincèrement le Représentant spécial et l'ensemble du personnel de la Mission pour les efforts inlassables qu'ils déploient aux fins de la stabilité en République centrafricaine.

M^{me} Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier de leurs exposés pénétrants nos intervenants : le Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine, M. Parfait Onanga-Anyanga; le Représentant spécial de l'Union africaine pour la République centrafricaine, M. Bédializoun Moussa Nébié; le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, M. Koen Vervaeke, et notre collègue l'Ambassadeur Kacou Léon Adom.

La Pologne se félicite que certains progrès encourageants ont été accomplis dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, qui demeure le principal cadre de règlement de la crise en République centrafricaine. Toutefois, d'autres efforts sont nécessaires pour que les gains obtenus jusqu'ici ne soient pas perdus. Nous appelons toutes les parties au conflit à participer activement au dialogue et à honorer leurs engagements.

La Pologne se félicite, certes, de l'appui fourni par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) et l'Union africaine, ainsi que de la participation des acteurs régionaux et sous-régionaux aux efforts de médiation et de réconciliation, mais souligne que la cohérence est essentielle. Pour qu'il puisse y avoir réellement un changement, il faut que tous les groupes politiques, sociaux et ethniques soient associés, que les femmes soient représentées au processus et que ce dernier soit mené aux niveaux central et local. À cette fin, il est indispensable que tous les acteurs extérieurs mènent leurs actions dans la transparence. Il

est nécessaire aussi de remettre sur pied les structures politiques, administratives et judiciaires du pays et de dissiper le sentiment d'impunité qui prévaut au sein de la société. Des liens plus étroits doivent être établis entre le processus de paix et la justice, car cela à une signification cruciale. À cet égard, nous soulignons l'importance des élections prévues pour 2020 et 2021. Elles doivent donner l'impulsion nécessaire à la mise en oeuvre du processus de décentralisation, à la justice transitionnelle et à l'extension de l'autorité de l'État.

Dans le même temps, les efforts visant à sortir de l'impasse politique et à garantir l'acheminement d'une aide humanitaire urgente doivent être complétés par des programmes de développement à long terme, qui s'attaquent aux causes profondes du conflit et qui doivent inclure tous les groupes appartenant à toutes les parties au conflit.

La Pologne se félicite que des forces armées formées par la Mission militaire de formation de l'Union européenne aient été déployées dans plusieurs secteurs du pays, avec l'appui opérationnel de la MINUSCA. Cela est essentiel pour renforcer la prise en main nationale et pour que l'État et ces forces assument davantage la responsabilité de la sécurité. Mais un appui logistique aux forces de sécurité nationales est nécessaire, et il faut y réfléchir d'urgence. La Pologne rappelle à tous les partenaires internationaux qui apportent une assistance sur le terrain qu'ils doivent mener leur action de manière concertée et transparente, car c'est la seule façon de garantir une approche unifiée pour que les Forces armées centrafricaines deviennent professionnelles et qu'elles se conforment aux normes les plus élevées. Gardant à l'esprit la situation précaire en République centrafricaine, les priorités et les tâches prioritaires assignées à la Mission doivent être conservées, et nous saluons le fait qu'elle restera engagée à appuyer le processus politique, à protéger les civils et à aider à la mise en place de conditions favorables à l'acheminement de l'aide humanitaire.

Pour terminer, nous nous félicitons des résultats obtenus jusqu'à présent, mais nous n'en pensons pas moins qu'il reste encore du chemin à parcourir pour la République centrafricaine. Nous pensons que la communauté internationale et le peuple centrafricain doivent maintenir le cap afin de préserver ce qui a déjà été réalisé. La Pologne appuie les recommandations contenues dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/922). Nous saluons le travail important accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations

Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), la mission de formation militaire de l'Union européenne et les autres partenaires internationaux en République centrafricaine. Je tiens également à assurer le Représentant spécial Onanga-Anyanga et son équipe de notre plein appui.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions de leurs exposés le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Parfait Onanga-Anyanga, le Représentant spécial de l'Union africaine en République centrafricaine, M. Bédializoun Moussa Nébié, le Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, M. Koen Vervaeke, et l'Ambassadeur Léon Adom, de la Côte d'Ivoire.

Nous partageons les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans son rapport sur la République centrafricaine (S/2018/922) en ce qui concerne la situation toujours instable dans le pays, notamment dans le domaine de la sécurité. Une grande partie du territoire reste sous le contrôle des groupes armés. Bien que des progrès aient été faits pour rétablir l'autorité de l'État, les autorités locales ne sont pas encore en mesure de s'acquitter pleinement de leurs fonctions.

Nous présentons nos sincères condoléances pour les pertes essuyées cette année par les soldats de la paix. On ne saurait trop souligner le courage des Casques bleus en République centrafricaine. Nous réaffirmons notre appui aux efforts de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, et à ceux de M. Onanga-Anyanga personnellement. Nous savons que la Mission fait face à une tâche difficile, étant donné la taille du pays et la présence d'un grand nombre de groupes armés.

En tant que membre permanent du Conseil de sécurité et membre du Groupe de soutien international à la République centrafricaine, la Russie continuera d'accompagner de près le processus de réconciliation nationale engagé dans le pays, en coordination avec les autorités de Bangui, l'Union africaine, les dirigeants de la République du Soudan et les autres acteurs œuvrant à la quête de solutions pour normaliser la situation en République centrafricaine. Nous convenons avec le Secrétaire général que l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine est indispensable pour parvenir à un règlement politique. Nous appuyons la mise en oeuvre intégrale de la feuille de route pour un règlement en République centrafricaine adoptée à Libreville le 17 juillet 2017 grâce à la médiation de l'Union africaine.

Nous saluons les progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Initiative africaine et nous félicitons, en particulier, des pourparlers qui se sont tenus du 28 au 30 août à Bouar entre le panel des facilitateurs de l'Initiative et les représentants de 14 groupes armés. Nous espérons que le document consolidé qui en est issu conduira à l'établissement, dans les plus brefs délais, d'un dialogue direct entre le Gouvernement et les groupes armés. Nous pensons que les pourparlers, qui se sont tenus le 28 août à Khartoum sous les auspices du Président du Soudan Omar Al-Bashir, entre les dirigeants des principaux groupes armés, dont des factions ex-Séléka et anti-balaka, constituent une avancée importante dans le cadre des efforts globaux menés par le continent pour aider la République centrafricaine à émerger du conflit.

La déclaration signée à l'issue de la réunion de Khartoum a annoncé la création d'une opposition centrafricaine unifiée en vue de parvenir à une paix durable et stable en République centrafricaine, prenant acte de l'attachement de ses membres à l'Initiative de l'Union africaine, de leur volonté d'entamer un processus de paix avec le Gouvernement central et de leur engagement à respecter les droits de l'homme et à assurer la liberté de circulation en toute sécurité des représentants des organisations humanitaires et des autres organisations non gouvernementales dans tout le pays. Nous estimons que la création d'une telle alliance permettra de parvenir à des accords concrets avec le Gouvernement centrafricain.

Comme nous l'avons souligné à maintes reprises, la Russie est favorable à l'harmonisation des diverses initiatives de paix en République centrafricaine pour contribuer à faire avancer le processus de négociation. Une telle harmonisation permettra d'éviter une concurrence entre elles, un risque contre lequel le Secrétaire général met en garde dans son rapport. L'appui de la Russie à l'établissement de contacts à Khartoum est conforme aux efforts déployés par la communauté africaine, qui contribue de façon décisive à mettre fin aux situations de crise sur le continent africain, conformément au principe des solutions africaines aux problèmes africains formulé par l'Union africaine. Nous n'avons cessé de plaider pour que la communauté internationale et, surtout, le Conseil de sécurité appuient les accords qui sont mis en place grâce à la médiation de l'Union africaine et d'autres entités africaines, et leur apportent un soutien politique, moral et matériel.

Nous prenons note des mesures prises par Bangui pour réformer le secteur de la sécurité afin de reprendre

le contrôle de l'ensemble du pays. Ces mesures visent à contribuer, avec l'appui de la communauté internationale, à la normalisation de la situation en République centrafricaine et à mettre en œuvre le plan de défense nationale approuvé par le Président Touadera dans le but de transférer progressivement la responsabilité des affaires du pays à ses autorités légitimes. Pour notre part, nous affirmons que la Russie continuera d'appuyer les autorités centrafricaines dans le cadre de la réforme du secteur de la sécurité nationale, notamment en ce qui concerne le renforcement des capacités de combat et des compétences des forces armées du pays. Les spécialistes militaires russes ont réussi à obtenir en très peu de temps des résultats importants en formant plus d'un millier de soldats centrafricains. Nous avons également l'intention de continuer à accroître notre assistance sur le front humanitaire, en particulier en fournissant des services médicaux à la population. Notre collaboration avec les autorités légitimes de la République centrafricaine dans le cadre de la reconstitution de ses forces nationales de sécurité est constructive et transparente, comme en témoignent le dernier rapport du Groupe d'experts du Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine ainsi que les résultats de l'inspection exhaustive, réalisée récemment par des représentants de l'ONU, d'un premier lot d'équipement militaire donné par la Russie au Ministère de la défense de la République centrafricaine au début de l'année. Nous espérons d'ailleurs que notre assistance technico-militaire à Bangui cessera de susciter ce qu'on pourrait qualifier de jalousie chez nos collègues du Conseil. Nous pensons que dans les conditions qui prévalent actuellement sur le terrain en République centrafricaine, il faut de toute urgence une coopération constructive de tous les acteurs internationaux.

M. Orrenius Skau (Suède) (*parle en anglais*) : Je voudrais remercier tous les intervenants d'aujourd'hui de leurs contributions et points de vue utiles, ainsi que de leurs efforts visant à rétablir la paix en République centrafricaine. Je remercie en particulier notre collègue, l'Ambassadeur Adom, de son rôle de chef de file à la tête du Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine.

Nous sommes encouragés par l'engagement pris par le Président Touadera de faire avancer le processus de paix, y compris récemment à la réunion de haut niveau qui s'est tenue en marge de l'Assemblée générale. La direction et la prise en charge nationales sont, de toute évidence, indispensables à la réalisation de progrès. Ce qu'il faut maintenant, c'est un appui unifié,

bien coordonné et transparent de la communauté internationale. C'est pourquoi nous soutenons pleinement l'Initiative de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine, qui doit servir de cadre à tous les efforts internationaux. Nous nous félicitons également de la proposition de nommer un envoyé spécial chargé de diriger cette initiative, qui devra mobiliser et coordonner l'action régionale et internationale. La Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) doit également jouer un rôle important à l'appui de ce processus.

L'Initiative africaine devrait, toutefois, être plus inclusive dans son approche. Dans sa composition actuelle, par exemple, il n'y a pas de place pour la société civile. Les femmes jouent un rôle clef en tant que médiatrices dans le cadre des initiatives locales, et nous pensons qu'il est possible de renforcer leur participation au panel des facilitateurs de l'Initiative africaine. Elles doivent également être parties au dialogue. Nous encourageons le Représentant spécial du Secrétaire général, en tant que nouveau membre du panel, ainsi que le Représentant spécial Nèbié et d'autres à œuvrer en faveur d'une plus grande participation de la société civile et des femmes.

Il importe également de faire progresser le processus de paix pour que les élections de 2020 et 2021 soient stables et crédibles. Nous appuyons la recommandation du Secrétaire général d'inclure une assistance logistique limitée au processus électoral dans le mandat de la MINUSCA. Cette assistance est nécessaire pour renforcer les capacités et faire en sorte que le calendrier défini par la Constitution soit respecté.

La situation en matière de sécurité reste instable. Nous sommes préoccupés par la persistance de la violence généralisée des groupes armés, ainsi que par les attaques ciblées contre des civils et des travailleurs humanitaires. La violence sexuelle et sexiste est de plus en plus utilisée comme arme de guerre et les femmes sont devenues une monnaie d'échange dans l'économie politique de cette guerre. Le Conseil a envoyé un signal fort plus tôt cette année en faisant des crimes sexuels et sexistes un critère de désignation distinct pour le régime de sanctions. Ce critère doit maintenant être appliqué efficacement et activement.

Comme d'autres, nous félicitons et saluons la MINUSCA pour les efforts remarquables qu'elle déploie dans un environnement très difficile et souvent dangereux. Compte tenu de la situation sécuritaire désastreuse,

la MINUSCA doit être en mesure d'exercer efficacement son mandat principal de protection des civils et doit le faire de plus en plus en partenariat avec les forces de défense nationale et de sécurité intérieure. Nous en avons déjà de bons exemples. Les opérations vigoureuses menées dans la province de l'Ouham-Pendé, dans le nord-ouest du pays, ont permis de réduire le nombre d'attaques contre les civils et de faciliter le retour des personnes déplacées. Ces opérations étaient basées sur une approche proactive de la MINUSCA et coordonnées avec les activités des Forces armées centrafricaines.

Nous appuyons donc la recommandation selon laquelle la MINUSCA devrait fournir une assistance logistique limitée aux forces de défense et de sécurité nationales, ce qui lui permettra d'accroître sa présence en dehors de Bangui. Les forces de sécurité centrafricaines doivent être pleinement opérationnelles de manière durable. Un processus de suivi officiel devrait être mis en place pour veiller à ce que l'aide de la MINUSCA respecte strictement la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme de l'ONU. L'Union européenne et la Mission de formation qu'elle a mise en place ont déjà fait d'importantes contributions à cet égard. Les efforts trilatéraux déployés par l'ONU, l'Union européenne et l'Union africaine peuvent jouer un rôle important dans le rétablissement de la paix et de la sécurité dans le pays.

Nous nous félicitons de l'action menée pour mettre fin à l'exploitation et aux atteintes sexuelles, conformément aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité et à la nouvelle politique du Secrétaire général. Toutefois, nous notons avec préoccupation que neuf nouvelles allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles ont été formulées contre les forces de la MINUSCA au cours de la période considérée. Nous espérons que ces accusations feront maintenant l'objet d'un suivi rapide, conformément aux procédures convenues.

En ce qui concerne l'examen du mandat à venir, nous nous félicitons de l'initiative prise par la formation République centrafricaine de la Commission de consolidation de la paix de présenter ses observations au Conseil de sécurité, parmi lesquelles figure l'importance du renforcement de l'appui international au Gouvernement dans la mise en œuvre des réformes et l'avancement du processus politique de paix. Ces observations devraient être dûment prises en compte dans notre processus d'examen. La justice transitionnelle va jouer un rôle essentiel dans le cadre des efforts de consolidation de la paix. Le peuple de la République centrafricaine a

exprimé à plusieurs reprises son désir de voir les griefs du passé pris en compte. C'est pourquoi nous nous félicitons des progrès accomplis dans la mise en place de la Cour pénale spéciale et encourageons à prendre d'autres mesures pour garantir l'appui financier et l'engagement politique en faveur de son fonctionnement.

Les problèmes humanitaires en République centrafricaine sont immenses. Comme nous l'avons entendu, la moitié de la population a besoin d'aide et environ un tiers seulement de l'appel humanitaire a été financé. Un financement supplémentaire est donc nécessaire de toute urgence. Nous avons également besoin d'initiatives combinant développement, action humanitaire et efforts de consolidation de la paix pour garantir une paix durable sur le long terme.

Pour terminer, nous devons rester mobilisés et unis dans nos efforts pour aider la République centrafricaine. La situation demeure fragile et ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions aider le pays à parvenir à une paix durable.

Le Président (*parle en espagnol*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de l'État plurinational de Bolivie.

Ma délégation remercie tous les intervenants ayant présenté des exposés aujourd'hui, en particulier l'Ambassadeur Adom, en sa qualité de Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine. Selon le dernier rapport du Secrétaire général (S/2018/922), la situation en République centrafricaine reste instable en raison des violences incessantes et de l'insécurité permanente provoquées par les groupes armés, qui entravent le développement du pays, le renforcement des capacités et la présence de l'État, malgré les progrès réalisés dans la protection des civils, la coopération institutionnelle et la formation des Forces armées centrafricaines, entre autres.

Ma délégation se félicite du travail accompli par l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine. Ce travail favorise le dialogue et s'attaque aux causes profondes de l'instabilité et de la violence armée dans le pays. À cet égard, nous appelons tous les groupes armés à prendre part au programme de désarmement, de démobilisation et de réintégration. De même, nous soulignons la nécessité pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies en République centrafricaine (MINUSCA), de concert avec le Gouvernement, d'établir des partenariats

opérationnels et stratégiques durables avec toutes les parties prenantes internationales et régionales compétentes. En ce sens, le nouveau mandat de la Mission devra promouvoir l'unité entre les partenaires internationaux et régionaux autour de la nécessité de trouver des solutions politiques et de déployer des efforts nationaux inclusifs, et renforcer le rôle du Groupe international de soutien de la République centrafricaine afin de rassembler tous les acteurs internationaux en vue d'appuyer le processus de paix. Le nouveau mandat devra continuer à mettre l'accent sur la nécessité de la prise en main nationale et prendre en compte tous les groupes de population, y compris les femmes et les jeunes. De même, il devra mettre en lumière la nécessité de poursuivre l'appui international au Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et aux autorités de la République centrafricaine afin d'accélérer la mise en œuvre de ce dernier, et de coordonner les efforts de paix, en particulier en ce qui concerne l'Initiative africaine. Par ailleurs, il devra insister sur le caractère impératif de l'application de la politique nationale de sécurité et de la réforme du secteur national de la sécurité, ainsi que sur l'importance du renforcement des institutions juridiques pour lutter contre l'impunité.

Nous félicitons la Mission pour ses efforts visant à recenser les régions où des moyens supplémentaires sont requis pour protéger les civils et soutenir le Gouvernement par le biais d'initiatives de paix et de réconciliation qui servent de cadre pour réduire la violence, instaurer la confiance entre les communautés et faciliter le retour des personnes déplacées. Nous exhortons la MINUSCA à poursuivre ses efforts pour promouvoir la participation des femmes à l'Initiative africaine et ses travaux sur les programmes de lutte contre la violence locale, qui ont permis de mettre en œuvre efficacement des accords de paix locaux et d'encourager le désarmement volontaire d'un grand nombre de jeunes impliqués dans les activités de milices et de groupes armés.

Pour terminer, nous nous félicitons de l'appui actif et constant des organisations régionales et sous-régionales et de la participation de l'Union africaine, de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du groupe de facilitateurs de l'Initiative africaine, dont les efforts politiques pour favoriser la paix et la coopération sont essentiels au processus de réconciliation, et ce dans le respect absolu de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la République centrafricaine. C'est aux Centrafricains

qu'il incombe au premier chef d'instaurer la paix et la stabilité dans leur pays.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole à la représentante de la République centrafricaine.

M^{me} Kpongo (République centrafricaine) : Étant donné que c'est la première fois que je prends la parole au cours de votre présidence, Monsieur le Président, permettez-moi de vous adresser les sincères félicitations de la délégation qui m'accompagne pour la conduite éclairée des travaux du Conseil pour ce mois d'octobre.

La situation en République centrafricaine, telle que décrite dans le rapport du Secrétaire général (S/2018/922), sous examen, demeure une source de sérieuses préoccupations compte tenu des affrontements de cette dernière semaine et des attaques contre les civils. Les exposés qui viennent d'être présentés par M. Parfait Onanga-Anyanga, Représentant spécial du Secrétaire général pour la République centrafricaine et Chef de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine, M. Bédializoun Moussa Nébié, Représentant spécial de la Commission de l'Union africaine pour la République centrafricaine, et M. Koen Vervaeke, Directeur général pour l'Afrique du Service européen pour l'action extérieure, contiennent autant d'éléments qui nous poussent à penser que le chemin reste encore semé d'embûches malgré les progrès louables dans la recherche de voies et moyens pour aller à la paix. L'environnement de violence favorisé par les affrontements entre les groupes armés pour le contrôle du territoire et l'accès aux ressources naturelles est la preuve qu'il reste encore beaucoup à faire. Ce qui fait dire dans ce rapport que le risque d'un retour de la crise est loin d'être écarté, au regard de l'instabilité permanente entretenue par les groupes armés. Cependant, grâce à la conjugaison des efforts multiformes en cours, nous pouvons aspirer à un avenir libéré de ce spectre.

J'appuie fortement toutes les recommandations et observations contenues dans ce rapport, ainsi que d'autres propositions, telles que celles faites par la Commission de consolidation de la paix. En effet, nous exprimons un légitime espoir que si elles sont mises en application dans l'élaboration du projet de résolution renouvelant le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA),

nous avons une chance d'aller vers la résolution durable de la crise centrafricaine.

Les présentations faites par les deux Représentants spéciaux ont mis en exergue tous les aspects de la crise, et ce qui est important, c'est de faire un usage minutieux des recommandations et observations proposées, en vue de confier à la MINUSCA un nouveau mandat plus robuste.

Le rapport du Secrétaire général sur la situation en République centrafricaine indique sans ambiguïté que mon pays est encore loin de retrouver la paix et la stabilité, en dépit d'énormes efforts consentis par la communauté internationale, notamment les États Membres représentés par les membres du Conseil de sécurité et les Nations Unies à travers la MINUSCA.

J'ai noté que le Gouvernement a, à tout point de vue, collaboré étroitement avec les partenaires et la MINUSCA à la mise en oeuvre de stratégies politiques et sécuritaires visant à désamorcer la crise, sans succès. Le rapport relève des insuffisances tant du côté du Gouvernement et de la MINUSCA que des partenaires en ce qui concerne la mise à disposition des moyens en vue de l'exécution des politiques et stratégies élaborées.

La MINUSCA ne pouvant à elle seule assurer la protection durable des civils dans l'ensemble du pays, la formation et la dotation des forces nationales de défense et de sécurité s'imposent comme la première priorité à laquelle les partenaires devraient s'astreindre eu égard à la quasi inexistence évidente des moyens des autorités nationales.

Cela étant, qu'il me soit permis de citer le Secrétaire général, qui dit au paragraphe 66 de son rapport que :

« Si l'on veut que le processus de paix en République centrafricaine progresse, des conditions de sécurité propices au dialogue doivent être mises en place. Pour que la négociation aboutisse et que toute recommandation qui en serait issue soit mise en oeuvre, il faudra exercer une pression militaire tangible, continue et adaptée aux circonstances afin d'empêcher que les groupes armés se renforcent ou s'étendent encore. »

Cette recommandation combinée à celle de l'engagement des partenaires à respecter les priorités du pays en matière de consolidation de la paix et des ressources suffisantes pour que le système des Nations Unies puisse exécuter ses programmes sont la condition nécessaire au

rétablissement de la paix et de la stabilité tant souhaitées en République centrafricaine.

Enfin, je voudrais remercier tous les membres du Conseil de sécurité pour leurs interventions encourageantes. Au Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine, j'exprime toute notre reconnaissance pour son leadership dans la gestion du régime des sanctions.

Ma délégation attend avec impatience le travail important que la délégation française fournira en présentant un projet de résolution adapté aux nouvelles tâches confiées à la MINUSCA et à son chef.

Le Président (*parle en espagnol*) : Il n'y a pas d'autre orateur inscrit sur la liste.

J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 12 h 25.